MILITIA CHRISTI

Bulletin n°202 ~ 1er trimestre 2024
de l'Association Internationale de la Milice de Jésus-Christ
Association de droit pontifical (Décret 2415 / S-61 / B-20 du 21 novembre 1981)

La fin de vie en débat

Militance chrétienne, chevaleresque et dominicaine

SOMMAIRE

ÉDITORIAL 4

DOSSIER

- La fin de vie en débat 5

DÉPARTEMENT DE LA VÉRITE ET DE LA FORMATION DOCTRINALE

- La justice de Dieu 13

DÉPARTEMENT DU ROSAIRE ET DE LA VIE SPIRITUELLE

- Sainte Jeanne d'Arc 15

DÉPARTEMENT DE L'HOSPITALITÉ

- Avec le père Elian Nasrallah, curé d'El Kaa au Liban 21
- AHFADEM, rapport moral et d'activités 2023 22

NOUVELLES DES PROVINCES

- Province du Bénin 24
- Province d'Espagne 25
- Province du Liban 25
- Province de France 25
- Province du Togo 30

LES ASSOCIATIONS

- Militia Christi Compostelle 32
- Œuvres Militia Christi 36
- Militia Christi Éducation 38

Rappel à Dieu 40

Remises de manteaux, de croix et adoubements 42

Remise des croix de chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le Grand 45

ADMINISTRATION 48

"En même temps..."

Franck Dubois
Maison Saint Albert le Grand de Lille

Quelques jours seulement après l'inscription dans la constitution française du droit à l'interruption volontaire de grossesse, le Président de la République, Emmanuel Macron, dans un entretien au journal « La Croix » présentait les contours du projet de Loi sur la fin de vie, appelé « Loi de fraternité » ouvrant « en même temps » le droit à l'euthanasie et au suicide assisté, sous le couvert d'un intitulé pour « l'aide à mourir » ...

« Une telle loi, quoi qu'on veuille, infléchira tout notre système de santé vers la mort comme solution...
Nous, évêques,
demandons que la société aide à vivre et jusqu'au bout »

Éric de Moulins-Beaufort, Président de la Conférence des évêques de France

Présenté comme la conquête d'une liberté nouvelle, par un droit nouveau, le choix de la mort n'est autre que l'aliénation à la culture de mort, que dénonçait le Saint Pape Jean-Paul II.
Acte ultime d'émancipation de la création, et de la volonté divine, d'une vie que la vieillesse, la maladie, ou le handicap rendrait indigne, par la solution d'une « mort digne » ...
Vrai basculement vers le désespérant néant de l'absence de Dieu.

La Croix se dresse sur le Golgotha, le voile du Temple se déchire, la pierre du Sépulcre est roulée, les linges sont repliés...

En la vigile pascale, notre église paroissiale est pleine, emplie d'une ferveur que nous pensions oubliée.

Dans la nuit sainte, quatre jeunes femmes et un jeune homme s'avancent à l'autel pour recevoir le baptême.

Comme 12 000 autres catéchumènes de France, ils sont baptisés dans l'eau à la suite du Christ au Jourdain, oints de l'huile sainte, porteurs de Sa lumière. Lumière qui nous arrache aux ténèbres du péché et de la mort pour nous ouvrir à l'Espérance, plénitude de la Vie en Christ.

La Croix a vaincu la mort, nous en sommes témoins : le Christ est ressuscité ! Il est vraiment ressuscité !

Alléluia !

Franck Dubois

Maison Saint Albert le Grand de Lille

La fin de vie en débat

Franck Dubois
Maison Saint Albert le Grand de Lille

Cet article est issu de la présentation faite lors de la réunion de la Maison St Albert le Grand de Lille, le 03/12/2022.

Engagement de campagne du Président de la République, pressions de mouvements associatifs relayés par des personnalités médiatiques (Line Renaud) ou politiques, le débat sur la fin de vie a été relancé afin d'aboutir à un projet de loi (au contenu encore inconnu en ce début d'année 2024…) ouvrant la possibilité d'un recours au suicide assisté et (ou) à l'euthanasie.

Le propos de cet article est de donner à chacun des rappels historiques et des clefs de compréhension des tenants et aboutissants de ce débat. Débat intime, spirituel, philosophique, médical…

I. Le cadre du débat sur la fin de vie

Initié par le Président de la République, le cadre méthodologique du débat a été défini. En voici la substance publiée par le site internet de la Présidence de la République à l'automne 2022 :

> *« Parce qu'elle est un sujet d'interrogations et d'inquiétudes pour nos concitoyens, qu'elle mêle enjeux collectifs et situations éminemment personnelles, et qu'elle fait l'objet d'évolutions notables ces dernières années, la question de la fin de vie doit être débattue de manière approfondie par la Nation.*
>
> *Le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) vient de rendre public l'avis intitulé : Questions éthiques relatives aux situations de fin de vie : autonomie et solidarité.*
>
> *Cet avis, qui met en avant l'équilibre à trouver entre le devoir de solidarité envers les personnes fragiles et le respect de l'autonomie de la personne, constitue une base solide pour mener une réflexion collective sur ce sujet sensible.*
>
> *Conformément aux engagements pris, le Président de la République a décidé de lancer ce débat dans notre pays.*
>
> *À cette fin, sera constituée dès octobre prochain une convention citoyenne dont les conclusions seront rendues en mars 2023. Elle sera organisée par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) dont c'est désormais la vocation. Elle se nourrira d'autres travaux et concertations menés parallèlement avec l'ensemble des parties prenantes en particulier avec les professionnels qui sont régulièrement confrontés à la fin de vie, dans leur pratique et leur quotidien, comme les équipes des soins palliatifs.*
>
> *Ainsi dans le même temps, des débats seront organisés dans les territoires par les espaces éthiques régionaux afin d'aller vers tous les citoyens et de leur permettre de s'informer et de mesurer les enjeux qui s'attachent à la fin de vie.*
>
> *Enfin, le Gouvernement engagera aussi parallèlement un travail concerté et transpartisan avec les députés et sénateurs.*
>
> *L'ensemble de ces travaux permettra d'envisager le cas échéant les précisions et évolutions de notre cadre légal d'ici à la fin de l'année 2023.*
>
> *Le débat sur ce sujet délicat, qui doit être traité avec beaucoup de respect et de précaution doit donner à chacun de nos concitoyens l'opportunité de se pencher sur ce sujet, de s'informer, de s'approprier la réflexion commune et de chercher à l'enrichir.*
>
> *Le temps nécessaire sera pris et toutes garanties doivent être données pour assurer les conditions d'un débat ordonné, serein et éclairé. »*

II. De quoi parle-t-on ?

Les premières clefs résident dans la terminologie utilisée, afin d'en maîtriser précisément le sens :

- La **fin de vie** désigne les derniers moments de vie d'une personne arrivant en phase avancée ou terminale d'une affection/ maladie grave et incurable (ministère de la Santé).

- Les **soins palliatifs** sont des soins actifs et continus pratiqués par une équipe interdisciplinaire en institution ou à domicile. Ils visent à soulager la douleur, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir son entourage.
- L'**obstination déraisonnable** est une notion définie dans la loi lorsque « *des actes apparaissent inutiles, disproportionnés* » ou n'ayant d'autre effet que « *le seul maintien artificiel de la vie* » (art. L1110-5-1).
- Selon la Haute Autorité de Santé (HAS) 60, « *la **sédation** en situation palliative est la recherche, par des moyens médicamenteux, d'une diminution de la vigilance pouvant aller jusqu'à la perte de conscience. Son but est de diminuer ou de faire disparaître la perception d'une situation vécue comme insupportable par le patient, alors que tous les autres moyens disponibles et adaptés à cette situation ont pu lui être proposés et/ou mis en œuvre sans permettre le soulagement escompté. La sédation peut être appliquée de façon intermittente, transitoire ou continue*. »
- L'**assistance au suicide** consiste à donner les moyens à une personne de se suicider. Dans ce cas, la personne se donne elle-même la mort en absorbant un produit létal qui lui a été préalablement délivré. La seule volonté à l'origine de l'acte létal est celle de la personne qui peut, dans sa sphère privée, mettre fin à sa vie. La personne détentrice du produit létal reste libre de décider de ne pas l'absorber. L'assistance au suicide, certes mobilise l'intervention d'autrui, mais elle fait peser sur la personne qui demande l'assistance la responsabilité de l'acte final.
- L'**euthanasie** est, selon toutes les définitions communément admises, un acte destiné à mettre délibérément fin à la vie d'une personne atteinte d'une maladie grave et incurable, à sa demande, afin de faire cesser une situation qu'elle juge insupportable.

III. Un contexte

Les questions sur la fin de vie, soulèvent des enjeux médicaux, éthiques, juridiques et sociétaux très complexes. Elles alimentent les craintes des Français et le débat public depuis de nombreuses années.

Il est fort probable que cela se poursuive dans les années à venir en raison de la progression du nombre des décès en France : de 600 000 constatés en 2018 à 750 000 estimés en 2030, et de la croissance du nombre de personnes souffrant de pathologies chroniques invalidantes : du cancer ou de très lourdes séquelles motrices, sensorielles et cognitives mais qui survivent désormais parfois de nombreuses années grâce aux progrès de la médecine (Rapport de l'IGASS 2017 sur l'évaluation de la loi de 2016).

IV. Où il est question d'éthique...

Pour éclairer ce débat, l'éthique est appelée afin d'en définir les limites. Là aussi, il est important d'en saisir quelques éléments et rappels historiques.

Distinction entre morale et éthique

La morale se réfère à un système de valeurs universelles décontextualisées. L'éthique se réfère à un questionnement contextuel, participatif et interdisciplinaire.

L'éthique est une discipline jeune

D'essence médicale (serment d'Hippocrate), elle nait du procès des médecins nazis à Nuremberg en 1947, des progrès technoscientifiques de la seconde moitié du vingtième siècle à nos jours (qui ont permis un allongement de la vie sans précédent) et de leur impact sur l'exercice des professions de santé, sur la recherche sur l'homme indépendamment de la finalité thérapeutique, les politiques de santé et l'intervention de l'homme sur les autres êtres vivants.

Le champ de l'éthique s'est émancipé du cadre médical et de celui de la recherche, il interroge l'ensemble des activités humaines : l'économie, la finance, le travail, le droit, les systèmes d'organisation de la société …

L'éthique une discipline en évolution, traversée par deux grands courants

L'éthique des principes (*Principlism*), normative, « éthique à chaud », dont la finalité est la prise de décision, guidée par quatre grands principes : Autonomie – Bienfaisance - Non-malfaisance - Justice.

L'éthique clinique en contexte, pratique (« au chevet du patient »), « éthique à froid » - dont la finalité est l'analyse a posteriori des situations cliniques et des enjeux éthiques mis en œuvre (Père Bruno Cadoré, OP).

Les grandes dates de l'éthique

- 1947 : Code Nuremberg sur la pratique de l'expérimentation sur l'homme
- 1967 : première transplantation cardiaque en Afrique du Sud, et redéfinition des critères cliniques de la mort en 1968, afin de permettre les greffes d'organes
- 1978 : premier bébé éprouvette (sexualité/reproduction)
- 1979 : le rapport de Belmont énonce les 4 principes de l'éthique : autonomie – bienfaisance – non-malfaisance - justice

En France :

- 1983 : création de la CCNE (Conseil Consultatif National d'Ethique)
- 1994 : Lois de bioéthique (dignité-solidarité-liberté)
- 2002 : Loi Kouchner relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé
- 2005 : Loi Léonetti relative à la fin de vie (interdiction de l'acharnement thérapeutique, soins palliatifs, directives anticipées)
- 2016 : Loi « Claeys-Leonetti », qui a conféré de nouveaux droits aux malades en fin de vie, en particulier le droit d'établir des directives anticipées contraignantes et de demander une sédation profonde et continue jusqu'au décès.
- 2018 : États Généraux de la Bioéthique
  La posture éthique a évolué, d'une relation paternaliste du médecin à son patient, caractérisée par le principe de bienfaisance, à une reconnaissance de la vulnérabilité, à la remise en cause du paternalisme (technicité de la médecine, affirmation du patient…), au consentement comme outil pour protéger l'autonomie du patient.

V. Evolution de la législation sur la fin de vie

Un édifice législatif construit progressivement à partir des années 1990

Les questions liées à la fin de vie ont été longtemps ignorées par la loi, qui s'en tenait à la prohibition de l'homicide et ne traitait pas de son accompagnement médical. Le législateur a commencé à s'intéresser à ces questions dans la loi Evin du 31 juillet 1991 qui a inscrit les soins palliatifs dans les missions du service public hospitalier, en les distinguant des soins curatifs, puis dans la loi du 4 février 1995 à propos de la prise en charge de la douleur des patients accueillis dans les établissements sanitaires et médico-sociaux.

En 1995 également, la nouvelle version du code de déontologie médicale a fixé comme devoir aux médecins de soulager les souffrances de leur malade, de les assister moralement et d'éviter toute

obstination déraisonnable dans les investigations ou la thérapeutique, mais aussi d'accompagner les mourants jusqu'à leurs derniers moments, d'assurer par des soins et mesures appropriés la qualité d'une vie qui prend fin et de sauvegarder la dignité des malades et de réconforter leur entourage.

La loi Leonetti du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie

- une étape clé dans la législation française sur la fin de vie : « un point d'équilibre et une troisième voie entre le statu quo et la reconnaissance de l'euthanasie » (rapport IGAS 2016) ;
- l'affirmation des droits et de l'autonomie de la personne en fin de vie, et notamment du droit à une fin de vie digne ;
- la diffusion des soins palliatifs dans l'ensemble des services hospitaliers ;
- le refus de toute obstination déraisonnable, nouveau nom de l'acharnement thérapeutique ;
- la reconnaissance du « double effet » de certains médicaments, c'est-à-dire le soulagement de la souffrance du patient au risque de l'anticipation du décès et de la perte de conscience ;
- des outils donnés aux patients afin de faire connaître aux médecins leur volonté quand ils deviennent inconscients : l'avis de la personne de confiance qui prévaut désormais sur celui de la famille et des proches, et la rédaction de directives anticipées indicatives et réversibles… ;
- l'instauration d'une procédure collégiale pour les procédures de limitation et d'arrêt des soins.

Le double effet

Le double effet est une notion ancienne empruntée à la philosophie morale généralement attribuée à Saint Thomas d'Aquin. Elle vise à expliquer dans quelle mesure il peut être moralement défendable d'entreprendre une action susceptible d'avoir à la fois de bons et de mauvais effets. Si l'intention première de l'action est moralement bonne, elle peut justifier que le risque d'un effet secondaire négatif soit pris, du moment qu'en toute conscience, ce n'est pas pour obtenir ce dernier qu'on agit.

La théorie du double effet a servi d'appui d'abord aux bonnes pratiques palliatives, puis à la loi du 22 avril 2005. Elle a autorisé que l'on puisse tout faire pour accompagner le mieux possible vers la mort, sans jamais avoir l'intention première de la provoquer. La loi de 2005 prévoit ainsi qu'abréger la vie ne pouvait être qu'un effet « secondaire » du traitement proposé.

Cf. Véronique Fournier, « La mort est-elle un droit ? », La documentation Française, 2016

La loi Claeys-Leonetti du 2 février 2016

L'objectif principal du législateur était de placer **le patient au cœur du dispositif** afin de lui garantir **une autonomie de décision** et une **fin de vie apaisée et digne**. Le législateur a cherché aussi à sécuriser le dispositif juridique existant sur la fin de vie, à éviter la récurrence à l'avenir d'affaires dramatiques comme celle de Vincent Lambert et à ne pas légaliser l'euthanasie ou le suicide assisté.

Un texte législatif qui crée principalement deux nouveaux droits :

1. **Des directives anticipées désormais contraignantes**

   Deux exceptions à ce principe : en cas d'urgence vitale pendant le temps nécessaire à une évaluation complète de la situation ou lorsque les directives anticipées apparaissent manifestement inappropriées ou non conformes à la situation médicale.

   La loi prévoit aussi que les directives anticipées restent valables jusqu'à ce que leur auteur en décide autrement.

2. **L'instauration d'un droit à la sédation profonde et continue jusqu'au décès** à la demande du patient, dans des conditions et selon une procédure stricte. Ce droit original s'ajoute aux

droits existants de refuser tout traitement et de se voir prodiguer des soins palliatifs quand ceux-ci sont indiqués.

La sédation profonde est systématiquement associée à une analgésie et à l'arrêt de l'ensemble des traitements de maintien en vie.

Les conditions posées par la loi à l'exercice de ce nouveau droit sont très strictes de façon à prévenir toute dérive vers l'euthanasie ou le suicide assisté.

Une loi qui contient une série d'autres dispositions significatives :

- elle pose le droit à une fin de vie digne et accompagnée ;
- elle réaffirme et précise le droit de toute personne de recevoir les soins, et désormais les traitements, les plus appropriés, ceci sur tout le territoire, ainsi que le droit de toute personne au meilleur apaisement possible de la souffrance ;
- elle renforce le principe du consentement du patient et de l'autonomie de la personne, en prévoyant expressément le droit du patient à exprimer sa volonté de refuser ou d'interrompre tout traitement et en prévoyant que le médecin a l'obligation de respecter la volonté de la personne après l'avoir informée des conséquences de ses choix, mais aussi de leur gravité ;
- elle renforce la possibilité du refus par le patient de l'obstination déraisonnable, définie comme le fait d'initier ou de poursuivre des traitements qui apparaissent inutiles, disproportionnés ou qui n'ont d'autre effet que le seul maintien artificiel de la vie ;
- elle confirme la qualification, retenue par la décision de l'Assemblée du contentieux du Conseil d'Etat du 24 juin 2014 dans l'affaire Lambert, de la nutrition et de l'hydratation artificielles comme des traitements, et pas comme de simples soins, traitements qui peuvent ne pas - sans obligation donc - être mis en œuvre ou poursuivis afin d'éviter une situation d'obstination déraisonnable en fin de vie, soit à la demande du patient conscient, soit par le médecin après une procédure collégiale.

Etats généraux sur la Bioéthique 2018 - Rapport de synthèse du CCNE

Synthèse des débats sur la fin de vie

- Il est intéressant de noter une sensible différence d'opinions selon l'âge des participants (attention, il n'y a pas ici d'objectivité statistique) : les plus jeunes, notamment les lycéens, seraient plus favorables à la légalisation d'une aide active à mourir, alors que les personnes plus âgées resteraient, quant à elles, plutôt favorables au statu quo.
- **Il se dégage un très large consensus pour juger que l'on meurt mal en France** et que de nombreux progrès devraient être réalisés rapidement, notamment pour parvenir à une réelle égalité territoriale et sociale dans l'offre de soins palliatifs et d'accompagnement de fin de vie. Le développement des soins palliatifs est très fortement encouragé et considéré comme une priorité pour mettre en œuvre la loi Claeys-Leonetti.
- Tout le monde se rejoint sur l'idée qu'il est urgent d'allouer les moyens financiers nécessaires au développement des soins palliatifs (les budgets accordés aux plans pluriannuels sont jugés en ce sens très insuffisants), et de faire en sorte que la loi Claeys-Leonetti soit réellement appliquée et respectée (ce qui serait loin d'être le cas).
- **Aucun consensus sociétal n'existe sur les questions du suicide assisté et de l'euthanasie**. En outre, une large et ferme opposition à ces pratiques a été entendue de la part des professionnels de santé et des sociétés savantes interrogées.

- **À l'aune de ces débats, il semble nécessaire d'avoir une attention particulière pour les plus vulnérables, socialement, physiquement, dont la volonté et le consentement ne sont pas toujours respectés. En effet, les débats sur la fin de vie sont l'occasion d'interroger notre rapport à la norme, la marginalité, la vulnérabilité - et recoupent en ce sens des interrogations plus larges et relatives au vieillissement de la population, ainsi qu'aux tabous pérennes autour du deuil périnatal, des malades psychiques et du handicap.**

Questions éthiques relatives aux situations de fin de vie : autonomie et solidarité - Avis 139 du Comité consultatif national d'éthique

Les réflexions du CCNE reposent sur la conciliation de deux principes fondamentaux : le devoir de solidarité envers les personnes les plus vulnérables et le respect de l'autonomie de la personne. Si le législateur venait à s'emparer de ce sujet, le CCNE considère « qu'il existe une voie pour une application éthique d'une aide active à mourir, à certaines conditions strictes, avec lesquelles il apparaît inacceptable de transiger ».

Celles-ci devront allier de manière indissociable un renforcement des mesures de santé publique en faveur des soins palliatifs et la prise en compte de repères éthiques majeurs dans les mesures législatives qui seraient prises.

Ce texte a été voté par la majorité des membres du CCNE, mais huit membres ont souhaité exprimer une « réserve » qui figure en fin de l'avis.

Un contexte plus favorable pour une évolution législative...

- Modification de la composition du CCNE le 24/04/22 : fait inédit, désignation de membres du monde associatif ;
- Cette modification n'est pas anodine, car elle a entrainé un avis différent de celui établi par le rapport de synthèse des états généraux de 2018…
- Mourir pendant la COVID (2020/2021) : des décès décontextualisés ;
- La crise du COVID a révélé la paupérisation de l'hôpital, la crise du sens du soin, les souffrances et les démissions des soignants, l'aggravation des déserts médicaux…
- Un contexte politique et législatif favorable :
  - "Ballon d'essai" au cours d'une « niche parlementaire » : proposition de Loi Falorni (mars 2021) proposant d'instituer un « droit à une fin de vie libre et choisie » signée par 270 députés emmenés par Jean-Louis Touraine et Yaël Braun-Pivet, afin de répondre notamment à « l'hypocrisie » de l'exil des personnes souhaitant bénéficier d'une aide à mourir en Belgique ou en Suisse.
  - Proposition soutenue par Line Renaud, marraine de l'association pour le droit à mourir dans la dignité (AMD) : « À chacune et à chacun la possibilité de choisir sa fin de vie : l'ultime liberté ».
  - Réélection d'Emmanuel Macron - mai 2022 dont l'un des engagements de campagne est d'engager une réforme de la loi Claeys Léonetti.
  - Vote par l'Assemblée Nationale de la proposition de loi présentée par LFI avec le soutien de la majorité sur l'inscription de l'IVG dans la Constitution par 337 voix contre 32 le 24/11/2022 (dont RN et majorité de LR).
- Perte d'influence des contre-pouvoirs ? Politiques, Confessions Religieuses…

VI. La position de l'Église de France dans ce débat

De la Lettre Pastorale des évêques de France (2022)

- Même si notre société cache la mort et la regarde peu en face, celle-ci est la compagne de nos vies et nous rappelle fraternellement son issue. (...) « Dans le Christ, tous recevront la vie », enseigne Saint Paul (1 Co 15, 22). Telle est la magnifique espérance chrétienne.
- Le développement des soins palliatifs est un gain important de notre époque. D'une manière très heureuse, ces soins allient compétence médicale et accompagnement humain grâce à une relation de qualité entre équipe soignante, patient et proches, et respect de la personne dans sa globalité avec son histoire et ses désirs, y compris spirituels. Grâce à ces soins, les familles peuvent mieux accompagner ceux qui, dans des circonstances douloureuses, s'approchent du grand passage de la mort. Nous encourageons la recherche et le développement des soins palliatifs afin que chaque personne en fin de vie puisse en bénéficier, aussi bien à son domicile que dans un EHPAD ou à l'hôpital.
- L'« aide active à mourir » permettrait évidemment de supprimer toute souffrance, mais elle franchirait l'interdit que l'humanité trouve au fond de son être et que confirme la Révélation de Dieu sur la montagne : « Tu ne tueras pas » (Ex 20,13 ; Dt 5,17). Donner la mort pour supprimer la souffrance n'est ni un soin ni un accompagnement : c'est au contraire supprimer la personne souffrante et interrompre toute relation. C'est « une grave violation de la Loi de Dieu » (Jean-Paul II, encyclique L'Évangile de la vie, 25 mars 1995, n. 65.)
- L'accompagnement, pour alléger la douleur, peut aller jusqu'à la sédation. Cette sédation est souvent intermittente et doit être proportionnée (...) dans un échange délicat avec les proches, notamment pour laisser le temps de vrais adieux, autant que possible.
- La présence de l'aumônier est importante. Quand cela est possible et correspond à la situation religieuse du patient en fin de vie, la célébration des sacrements de la Réconciliation, de l'Onction des malades et de l'Eucharistie est une étape très belle. (...) La prière auprès d'un mourant, même silencieuse, n'a pas de prix pour nous qui croyons en « la communion des saints ».
- Nous nous engageons à réfléchir à nos directives anticipées personnelles pour que notre mort ne soit ni volée, ni imposée à Dieu, et nous vous invitons à en faire de même. Nous voulons que notre mort soit, grâce à l'Esprit Saint, grâce à la présence des frères et sœurs, grâce à l'accompagnement de la médecine, un passage offert librement où nous remettrons avec gratitude à notre Père des Cieux tout ce qu'il nous aura donné.
- Comprenons bien la place essentielle de « l'intention » dans les décisions médicales en fin de vie. L'intention est-elle de soulager la souffrance trop dure en ménageant les instants encore à vivre, même si cela peut abréger les jours du malade ? Ou bien l'intention est-elle d'anticiper la mort pour en finir avec la souffrance ? Dieu dit : « Choisis la vie ! » (cf. Dt 30,19). Aidons-nous mutuellement, en écoutant l'avis des soignants, à discerner entre ce qui est soin, hydratation et nourriture dus au malade, même si la mort devient certaine, et ce qui pourrait être acharnement thérapeutique vain et source de souffrance inutile. Oui, aidons-nous à discerner les choix de vie tout en consentant à la mort qui vient.
- Le choix individuel du suicide assisté ou de l'euthanasie engage la liberté d'autrui convoqué à réaliser cette « aide active à mourir ». Il brise de façon radicale l'accompagnement fraternel prodigué ; il transforme profondément la mission des soignants. Il ruine la fécondité du symbole du bon Samaritain qui inspire l'amour, socle d'une « société digne de ce nom ».
- Foi et charité éclairent notre chemin et guident nos pas face à la mort et à l'accompagnement dû aux mourants (et l'Espérance).

- Il convient que chacun se prépare à la maladie et à la mort. On ne le fait pas en s'angoissant, en imaginant le pire, mais en apprenant à profiter de chaque instant pour se rapprocher de Dieu et des autres. Demandons la grâce de comprendre qu'être dépendant n'est pas une déchéance.
- Nous rendons grâce pour les soignants, les aidants, les aumôniers des hôpitaux et des EPHAD, pour le personnel dévoué, les bénévoles et les visiteurs bienfaisants de nos parents et amis en établissements de santé, et pour les frères et sœurs qui tiennent la main de ceux qui nous quittent, souvent en leur demeurant proche dans le silence. Tous contribuent à la victoire de la paix ! Combien de témoins nous révèlent la fécondité de l'attention aux mourants pour que la paix advienne dans leur âme, et aussi, dans le cœur de leurs proches !

VII. Notre Espérance…

Pour les chevaliers que nous sommes, le bouleversement anthropologique que nous pressentons serait la négation de la Vérité révélée, du caractère sacré de la vie et de la mort, du corps et de l'âme, in fine de la création Divine.

La charité nous commande d'accueillir et d'accompagner la souffrance de nos frères, d'aimer en eux la trace divine, présente en leur humanité, même défigurée par la maladie ou la vieillesse.

Notre Espérance transcende la mort, heureux celui qui croit :

> *« Moi, je suis le Chemin, la Vérité et la Vie ; personne ne va vers le Père sans passer par moi. Puisque vous me connaissez, vous connaîtrez aussi mon Père. Dès maintenant vous le connaissez, et vous l'avez vu. »* ***Jean 14***

La justice de Dieu

Alexandre Toussaint
Maison St Taurin

Il y a quelque temps déjà, un de nos élèves m'a interrogé sur la justice de Dieu lors d'une retraite de Confirmation à St Michel : « Pourquoi parler d'un Dieu juste ? En quoi consiste cette justice ? »

Je crois lui avoir répondu du tac au tac : « C'est une excellente question », car elle repose sur notre représentation de ce qu'est la justice, qui est indissociable de l'expérience que nous avons de la justice ou de l'injustice. C'est une manière de s'approcher du mystère de Dieu à partir de l'expérience humaine. Et il n'y a pas d'autre façon de s'en approcher. Bien sûr, cela comporte le risque de projeter en Dieu ce que nous expérimentons, de sorte que pour nous approcher au plus juste de ce qu'est Dieu, nous avons besoin de le faire d'une multitude de manières. Dire que Dieu est juste s'appuie sur la conviction que Dieu agit dans l'histoire. Non pas de manière immédiate et écrasante, car en Dieu cohabitent amour et liberté. Il entre en relation avec nous, mais nous laisse pleinement libres, de sorte que l'action divine ne s'impose pas. Mais l'idée de justice de Dieu laisse entendre que Dieu agit dans l'histoire des hommes et, ultimement, que les situations injustes que nous connaissons ou dont nous faisons l'expérience seront dépassées.

Quand on parle de justice de Dieu, on imagine un Dieu qui pèse le bien et le mal, qui rend la justice comme Salomon dans l'Ancien Testament ou comme un juge d'aujourd'hui. Mais dans notre foi chrétienne, la justice de Dieu ne se limite pas à cette représentation...

C'est partiellement cela, mais pas uniquement. Lorsqu'on évoque l'Ancien Testament, la justice de Dieu y est décrite à de nombreuses reprises. Je pense au livre d'Amos, qui parle d'un point que le pape François a repris au cours des dernières JMJ en parlant des « vautrés » qui passent leur temps sur un canapé à jouer à des jeux vidéo. Bien sûr, ce n'était pas le cas d'Amos ! Amos, un des « petits prophètes », dénonce, au nom de la justice de Dieu, l'action des hommes, avec une visée plutôt sociale, en épinglant les commerçants qui trafiquent leur balance, les juges corrompus. Amos, qui est un homme simple, fils d'un bouvier, dénonce avec force les inégalités sociales, l'injustice qui écrase les pauvres. Donc parler de justice de Dieu, c'est dire qu'il y a une injustice sur terre à laquelle il faut mettre fin.

Cela voudrait dire que Dieu réprouve cette injustice ? Oui, et pour nous chrétiens qui relisons tout cela à la lumière du Christ, l'entrée du Christ dans la chair humaine, Sa vie, Sa mort et Sa résurrection, vient accomplir la promesse que Dieu agit pour mettre fin aux injustices. Lorsque j'ai fait mes études de théologie, j'avais la chance d'écouter régulièrement le Père Claude Marchal qui ne loupait pas une occasion (à la suite de Joseph Wresinski de l'ATD Quart Monde) de nous rappeler « Par la venue du Christ, Dieu répare les injustices... toutes les injustices ».

J'ai mis du temps à comprendre que cela veut dire qu'avec la personne du Christ, on entre déjà dans un Royaume d'amour, de justice et de paix. Mais bien sûr pas complètement, car nous demeurons dans l'histoire, au sein même de ces conflits qui caractérisent l'histoire de l'humanité. Du coup, cette justice prend un visage très singulier, qui est celui de Jésus-Christ. Et la justice de Dieu, qui pourrait nous apparaître comme une justice écrasante qui nous tombe dessus, prend le visage d'un homme blessé, qui porte sur lui cette injustice et qui nous en sort.

Mais tout de même, nous aimerions bien que le monde soit plus juste ; nous sommes tristes parfois de voir les méchants l'emporter. Jésus lui-même d'ailleurs va manger avec les pécheurs et délaisse les justes ! C'est que la justice qui prend corps en la personne de Jésus vient tout renverser, à commencer par nos propres échelles de valeurs. En allant chercher les lépreux, les boiteux, les paralytiques, les prostituées, Il renverse nos hiérarchies les plus établies. En cela, la justice de Dieu est profondément

subversive. Comme d'ailleurs l'est la Résurrection, qui brise la frontière de la mort. Et c'est cette rupture qui ouvre des temps nouveaux qui viennent s'inscrire dans l'histoire, mais pas complètement. Nous en avons un avant-goût, mais les temps nouveaux ne sont pas achevés.

Cela veut dire que la justice telle que nous l'entendons, au sens où les méchants seront punis et les bons récompensés, n'adviendra qu'après notre mort ?

Je pose ici une vraie question : comment s'articulent la justice des hommes, telle que nous pouvons la rendre, bien que de manière imparfaite, et l'ultime justice de Dieu, celle des temps eschatologiques ? Il faut bien dire que nous ne pouvons accueillir la nouveauté du Royaume que de manière incomplète et imparfaite. Il nous appartient de nous ajuster de notre mieux à ce Royaume qui vient. La justice humaine, même la justice ecclésiale, est dans ce processus d'ajustement, mais ce processus n'est pas achevé. Il y a ce qu'on appelle la réserve eschatologique, qui dit que ce n'est qu'ultimement que Dieu accomplit Son rêve d'amour, de justice et de paix. Et l'on ne peut pas séparer amour, justice et paix.

Mais que penser de la parole évangélique des ouvriers de la dernière heure, qui seront aussi bien payés que ceux de la première, ce qui est tout de même étrange et difficile à comprendre pour la plupart d'entre nous ? Mais ceux qui ont travaillé plus longtemps reçoivent ce qui leur a été promis. Donc ce qui les gêne, ce n'est pas ce qu'ils ont reçu, mais c'est que les autres reçoivent la même chose. C'est l'idée du mimétisme chère à René Girard (anthropologue mort en 2015) : on est mécontent de voir l'autre recevoir ce qu'il n'aurait pas dû avoir. On voit bien ici qu'en Dieu, amour et liberté sont pleinement liés. Il nous aime sans nous enfermer et sans jamais Lui-même se laisser enfermer dans ce que nous pensons de lui.

À ce stade... vous pourriez rétorquer que le mot « justice », qui revêt tellement de significations, ne correspond pas à la justice de Dieu...

Eh bien figurez-vous que ce n'est pas sans liens, mais ce n'est pas la seule manière d'approcher le mystère de Dieu qui est un mystère d'amour et de liberté. Penser la justice est utile, mais pour se représenter Dieu, il y a aussi l'amour et la paix.

Depuis le Concile Vatican II, on a aussi beaucoup parlé de miséricorde et on s'est demandé comment elle s'articule avec la justice. Peut-il y avoir en même temps justice et miséricorde ?

Benoît XVI avait beaucoup insisté en son temps sur ce point. Un psaume dit : « Amour et vérité se rencontrent, justice et paix s'embrassent. » C'est une sorte de programme de réflexion pour la vie sociale. Amour et vérité, pas l'un sans l'autre. Justice et paix, pas l'une sans l'autre. De ce point de vue, la miséricorde de Dieu cohabite avec la justice et réciproquement. Ce qui évite de donner à la miséricorde un caractère trop sirupeux, qui amène à tout confondre. La miséricorde de Dieu est aussi celle du Magnificat « Il renverse les puissants de leur trône, Il élève les humbles. »

Là, il y a de la justice ! Et surtout il y a de l'action : Dieu agit au cœur de l'histoire.

Vous le comprenez bien je pense, la justice de Dieu est difficile à définir ! Mais pour être encore plus taquin... C'est Dieu qui est difficile à définir ! Mais cela ne nous empêche pas de travailler à la justice... Ce permanent travail d'ajustement à Dieu concerne toutes les dimensions de notre existence. C'est un ajustement à notre propre vie, car nous ne sommes jamais totalement achevés, c'est un ajustement aux autres humains, c'est aussi un ajustement à la Création, à la terre, aux animaux, aux choses. Nous devons garder le souci de nous ajuster en permanence, tout en sachant que c'est toujours la grâce qui agit.

Cela veut dire que pour mieux comprendre la justice de Dieu, il faut soi-même travailler à la justice, en n'oubliant pas que c'est un effet de la grâce, et non d'un effort que nous avons à faire. Mais accueillir la grâce implique toujours un travail d'ajustement. Y compris dans la vie sacramentelle. Recevoir les sacrements avec fécondité implique un nécessaire ajustement au dessein de Dieu, à ce que Dieu veut pour nous et pour les autres. C'est un travail sans fin. Alors courage !

Sainte Jeanne d'Arc

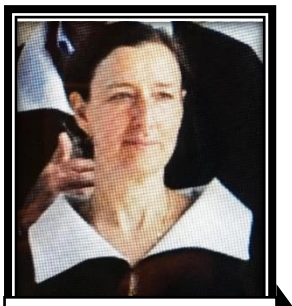

Anne Saule-Szepielak
Maison ND de Chartres

Jeanne d'Arc est l'un des personnages les mieux connus du Moyen-âge, grâce aux archives exceptionnelles de ses deux procès : celui en condamnation en 1431, et celui en réhabilitation en 1456 (25 ans après sa mort).

Malgré cette abondance de sources, le personnage de Jeanne d'Arc conserve une grande part de mystère. Cette part de Jeanne qui résiste à l'examen biographique minutieux a laissé libre cours à toutes sortes d'interprétations, qui ont beaucoup varié au cours des siècles, et ne sont pas toujours dénuées d'arrière-pensées politiques.

Aujourd'hui encore, il arrive que l'on perpétue une vision tronquée de son existence, vision qui peut prendre deux formes différentes :

- la première, plutôt défendue par des non-croyants, consiste à louer l'icône politique et la brillante stratège militaire en négligeant la dimension spirituelle qui ne serait que l'expression de l'exaltation naïve d'une paysanne sans instruction.
- la seconde, répandue chez les chrétiens, consiste à honorer la Sainte qui a su se préserver du mal dans les pires situations, à détacher son action politique et militaire de la dimension spirituelle : ceux-ci considèrent que Dieu n'a pas pu vouloir faire de Jeanne une guerrière et l'entraîner dans une querelle entre deux rois et deux partis qui n'étaient pas moins catholiques l'un que l'autre.

Pour le dire crûment, cela revient à penser, dans un cas comme dans l'autre, que Jeanne était une grande dame à qui il arrivait de « délirer ».

Il y a bien un mystère chez Jeanne, un secret au cœur de son existence et de son action. Elle agit comme elle le fait parce que, dit-elle, c'est Dieu qui l'envoie. Notre esprit rationnel est mis à l'épreuve par l'irruption quasi-quotidienne du surnaturel dans la vie de Jeanne ; elle évolue simultanément au contact du monde matériel et du monde spirituel.

Comme nous allons voir, le cœur du mystère de Jeanne, c'est celui de la volonté de Dieu, ce plan de Dieu auquel nous sommes appelés à participer. « Ce plan, dit Saint Paul dans l'épître aux Ephésiens (1,10), Dieu, dans sa bonté, l'a fixé d'avance en Christ, pour conduire les temps vers l'accomplissement. Selon ce plan, tout ce qui est au ciel et tout ce qui est sur la terre doivent être harmonieusement réunis en Christ ». Jeanne d'Arc, elle, a su entendre la voix de Dieu et a offert sa vie pour l'accomplissement de la volonté divine.

Voyons à présent cette vie et cette action, sous l'angle historique et dans le contexte de l'époque tout d'abord ; puis, sous l'angle spirituel, nous nous interrogerons sur ce qui peut relier son aventure exceptionnelle au dessein de Dieu.

VIII. La vie de Jeanne d'Arc

Jeanne d'Arc naît vers 1412 à Domrémy, un village de Lorraine. Son père est un laboureur, petit propriétaire plutôt aisé, qui fait partie des notables locaux. La famille est pieuse et compte 5 enfants. Il s'agissait probablement d'une famille de serfs. C'est ce qui ressort de la lettre royale qui anoblira la famille de Jeanne après sa mort. Au XV^{e} siècle, on peut être à la fois prospère et de condition serve car on manque cruellement de main d'œuvre, compte tenu de la chute brutale de la démographie.

Le contexte historique et politique

Jeanne grandit à une époque particulièrement sombre. En ce début du XV^e^ siècle, l'on subit encore les plaies apparues au siècle précédent. En effet, le XIV^e^ siècle fut le siècle des grandes tragédies avec des famines, le début de la guerre de Cent ans, le grand schisme de l'Église. Rappelons qu'à la naissance de Jeanne, trois papes se disputent encore le trône pontifical : le pape de Rome, celui d'Avignon et enfin celui de Pise. Et puis surtout le XIV^e^ siècle fut celui des terribles épidémies de peste qui ont emporté plus d'un tiers de la population européenne. En France, la situation est encore pire, entre 1300 et 1440, la population française décroît de 50%, passant de 20 à 10 millions d'habitants et il faudra attendre 350 ans, c'est-à-dire le début de règne de Louis XIV pour qu'elle retrouve son niveau démographique des années 1300.

Jeanne a trois ans lors de la grande bataille d'Azincourt (1415) où les Anglais écrasent la chevalerie française et conquièrent la Normandie. Azincourt est l'un des grands épisodes de la Guerre de Cent ans, dans laquelle la France est plongée depuis 1337.

Pourquoi cette guerre ? Les motivations sont multiples mais l'élément déclencheur est une querelle dynastique pour le trône de France, qui oppose la France et l'Angleterre, depuis la mort, sans héritier mâle, du dernier fils de Philippe IV le Bel. La Maison de Valois, branche cadette des Capétiens, a pris la succession. Mais la dynastie anglaise des Plantagenêts, qui descend de Philippe Le Bel par les femmes, revendique aussi le droit à la couronne de France.

La situation empire lorsque Charles VI devient Roi de France en 1380. D'abord trop jeune pour régner puis atteint de démence (probablement schizophrène), il est incapable de gouverner. Un conseil de régence est organisé mais de fortes rivalités naissent entre les régents. Peu à peu, deux clans se forment : les Bourguignons et les Armagnacs. Des assassinats de part et d'autre conduisent le pays à la guerre civile. Des soldats de tous bords sillonnent le pays et se livrent au pillage. Révolté par l'assassinat de son père (Jean-sans-Peur), le nouveau Duc de Bourgogne s'allie aux Anglais contre le Dauphin Charles qu'il rend responsable du meurtre. En 1420, le Traité de Troyes, conclu entre Charles VI, le roi Henri V d'Angleterre et le Duc de Bourgogne, déshérite le Dauphin Charles en faveur d'Henri V d'Angleterre.

Il est prévu que l'unification des couronnes de France et d'Angleterre se fera après la mort de Charles VI. Mais, lorsque les souverains des deux nations (Charles VI et Henri V) décèdent, en 1422, le Dauphin Charles se déclare roi sous le nom de Charles VII, tandis que le duc de Bedford, régent d'Angleterre, proclame roi de France et d'Angleterre le fils d'Henri V, le très jeune Henri VI âgé de quelques mois.

On est donc en 1422, Jeanne a 10 ans, et la France n'existe plus :

- Au nord de la Loire, la plupart des régions sont dominées par les Anglais ou par les Bourguignons et soutiennent le prétendant Henri VI.
- Au sud de la Loire (hormis l'Aquitaine), les régions sont contrôlées par le Dauphin Charles, soutenu par les Armagnacs.

La région où vit Jeanne est encerclée par les Anglo-Bourguignons mais elle-même et son entourage sont restés fidèles au Dauphin Charles, comme la plupart des habitants de Domrémy. Revenons à présent à la vie de Jeanne d'Arc.

De Domrémy à Chinon

À 13 ans, Jeanne commence à entendre régulièrement des voix célestes qu'elle attribue à l'Archange Saint Michel, à Sainte Catherine d'Alexandrie et à Sainte Marguerite d'Antioche qui sont deux vierges martyres. La première fois, dit-elle, elle eut très peur. Ces voix vont l'enseigner puis, progressivement

lui donner l'ordre de se rendre en France pour en chasser les Anglais et faire sacrer le Dauphin Charles à Reims.

Pendant plusieurs années, Jeanne repousse sa mission arguant selon ses propres mots « qu'elle n'était qu'une pauvre fille qui ne saurait ni monter à cheval ni faire la guerre ». Elle n'en parle donc à personne et continue sa vie modeste, entre travaux domestiques, filage de la laine, aide aux moissons ou garde occasionnelle des bêtes et bien sûr ses temps de dévotion. Jeanne fait vœu de rester vierge de corps et d'âme. Elle est très pieuse, presque trop aux yeux des habitants.

Mais, en 1428, tout se précipite : les Anglais reprennent les armes. Le 12 octobre, ils assiègent Orléans, ville hautement stratégique, car tout se joue autour du contrôle du Val de Loire. À cet instant, toute l'Europe retient son souffle car il y va de l'avenir de la France. Or, la partie semble perdue pour le Dauphin Charles.

C'est à ce moment-là, à la fin de l'année 1428, que Jeanne (qui n'a pas encore 17 ans) va consentir à obéir aux voix célestes et quitter sa famille pour se rendre à Vaucouleurs. C'est là qu'elle doit rencontrer Robert de Baudricourt, le seigneur de Vaucouleurs, et lui demander une escorte pour rejoindre le Dauphin Charles. Dans un premier temps, Baudricourt refuse. Il pense avoir à faire à une illuminée. Mais Jeanne insiste. Sa foi et ses révélations impressionnent. Il finit par céder.

En février 1429, Jeanne va donc quitter la Lorraine, à cheval, en habit d'homme, avec une petite escorte et une lettre d'introduction. Elle rejoint le Dauphin Charles à Chinon, après un périlleux voyage d'une dizaine de jours, à travers les territoires ennemis.

Jeanne obtient rapidement une audience auprès du Dauphin, à qui elle demande une armée pour libérer Orléans. Prudent, le Dauphin exige qu'elle soit examinée et interrogée par des ecclésiastiques, puisqu'elle se dit envoyée par Dieu. Est-elle bien vierge comme elle le prétend ? Est-elle saine d'esprit ? Peut-on écarter chez elle tout soupçon de sorcellerie ou de possession ? Au bout de plusieurs semaines, les juges concluent en sa faveur. Ils ne trouvent en Jeanne que « bien, humilité, virginité, dévotion, honnêteté et simplicité ».

En avril, Charles VII prend donc sa décision : il envoie Jeanne à Orléans accompagnée d'un convoi de ravitaillement et de 3000 hommes. Jeanne se fait confectionner une armure, une épée et un grand étendard blanc, où figure le Christ au jugement, un ange tenant une fleur de lys, et l'inscription « Jésus Maria ».

D'Orléans à Reims

Jeanne et son convoi parviennent jusqu'à Orléans, et là, avec sa foi, sa confiance et son enthousiasme, elle va réinsuffler aux soldats français l'énergie de retourner la situation en moins d'une semaine. Dans la nuit du 7 au 8 mai 1429, sept mois après le début du siège, les Anglais abandonnent Orléans. C'est un triomphe pour Jeanne. Un triomphe encore amplifié par plusieurs victoires militaires en mai et en juin.

Puis Jeanne retourne auprès du Dauphin Charles et le persuade d'aller à Reims se faire sacrer Roi de France. C'est un défi énorme puisque la ville est en plein pays bourguignon. Commence alors une périlleuse chevauchée vers Reims, qui aboutira au sacre du Dauphin dans la cathédrale le 17 juillet 1429, en présence de Jeanne. L'impact de ce sacre est considérable. Charles VII, jusqu'alors surnommé « Roi de Bourges » par dérision, est légitimé pour de bon. Désormais, les Anglais sont perçus comme des occupants et les soulèvements se multiplient.

Pour la papauté aussi, les choses s'améliorent : le 26 juillet, l'antipape d'Avignon Clément VIII abdique sans condition. Il n'y a plus qu'un seul souverain pontife : le pape romain.

De Paris à Compiègne

Pour Jeanne, la mission n'est pas pour autant terminée : il faut libérer toute la France de la présence anglaise et notamment reconquérir Paris. Mais le roi et son Conseil renoncent à parachever leurs victoires. Ils veulent à tout prix mettre fin à la guerre civile et sont incapables de comprendre que l'intervention de Jeanne a renversé le rapport des forces.

L'occasion d'en finir avec les Anglais est manquée lorsque le Régent anglais propose à Charles VII de s'affronter au cours d'une vraie bataille rangée. En effet, Charles VII refuse car il croit davantage en une tactique d'usure. C'est une erreur dont il ne mesure pas les conséquences. J'en parlerai plus tard. En tout cas, quand Jeanne entame le siège de Paris début septembre, elle n'a pas obtenu les troupes nécessaires. L'assaut est donné à la porte Saint-Honoré. Mais c'est un échec et elle est blessée.

Désormais, elle ne sera plus guère soutenue par le roi. Les combats cessent, malgré les protestations de la Pucelle. L'armée royale est même dissoute à la fin du mois de septembre.

Jeanne sera malgré tout autorisée à aider les troupes fidèles qui se battent ici et là. Mais elle a très peu de moyens. En mai 1430, elle va notamment essayer de sauver Compiègne qui est assiégée par les Bourguignons, malgré la trêve signée avec Charles VII. Mais Jeanne tombe dans une embuscade et est capturée par les Bourguignons.

Rouen : procès et condamnation

Six mois plus tard, les Bourguignons la vendent aux Anglais pour 10 000 livres. Elle est emmenée à Rouen pour être jugée par un tribunal composé de 40 membres et présidé par l'évêque de Beauvais, partisan des Anglais. On l'accuse d'hérésie. Les Anglais cherchent à la discréditer pour atteindre Charles VII, qu'elle a diligemment servi. Pour autant, Charles VII n'interviendra pas pour la délivrer.

Le procès s'ouvre le 21 février 1431. Les conditions de détention sont terribles. Sa santé se dégrade. Pourtant Jeanne résiste. Elle, qui n'a pas d'avocat, déjoue les pièges des questions. Ses réponses révèlent une sagesse et une vivacité d'esprit hors du commun, avec une conscience pure.

Le 24 mai, les juges mettent en place un simulacre de bûcher pour obtenir des aveux de mensonge et lui épargner une condamnation à mort. Jeanne consent à abjurer. Elle est alors renvoyée dans sa prison aux mains des Anglais. S'estimant trompée, elle se rétracte deux jours plus tard. Et on la retrouve à nouveau vêtue d'habits d'homme pour se préserver de ses geôliers. Ce qui est considéré comme une "provocation en abomination devant Dieu". Au XV^{e}, on était davantage choqué par une fille vêtue en homme que par une femme en armes. Les juges la condamnent au bûcher. Elle est brûlée vive sur la place du Vieux-Marché à Rouen, le 30 mai 1431, à l'âge de 19 ans.

Dix-huit ans plus tard, Charles VII fait ouvrir une enquête sur les circonstances de son procès et de son supplice et Jeanne sera solennellement réhabilitée en 1456. Mais Jeanne ne sera béatifiée qu'en 1909, puis canonisée en 1920.

IX.La spiritualité de Jeanne d'Arc

Toute l'exceptionnelle aventure de Jeanne ne prend son sens, sa dimension et sa force de rayonnement que dans la volonté essentielle d'être au service de Dieu. « Dieu premier servi », « Le plaisir de Dieu soit fait » ou encore « Il plut à Dieu de choisir une simple Pucelle » : tels sont les paroles mêmes de Jeanne, pour signifier sa consécration virginale, et le fait qu'elle était prête et disposée à se faire instrument de l'action divine.

Le secret caché dans la personne de Jeanne réside ainsi dans la source qui a donné force à son action : l'écoute de la voix de Dieu et la fidélité à sa volonté. On a parfois dit que c'était la sainte de la fidélité. Elle a cru, sans jamais les mettre en question, aux apparitions et aux paroles de ses « Voix ». Qu'a-t-elle donc vu et entendu ? Loin d'y voir seulement un épisode de légende dorée, Jeanne y a fait la

rencontre de Dieu. C'est alors que sa vie chrétienne s'est approfondie, qu'elle a discerné une vocation surnaturelle, qu'elle en a tout de suite perçu la logique exigeante, renonçant aux plaisirs et aux projets de son âge, priant, communiant et se confessant davantage : pour se maintenir en état de grâce.

Jeanne témoigne que le messager céleste lui « apprit à bien se diriger. » Dieu a donc préparé son instrument par une éducation patiente.

Mission divine et mission historique de Jeanne

Jeanne a-t-elle agi pour le Roi et pour la France, sur ordre de Dieu ? Cette éventualité choque aujourd'hui, y compris chez les Chrétiens. Alors c'est vrai, chacun a le droit de croire ou de ne pas croire aux visions et voix célestes de Jeanne puisque les révélations privées ne sont pas des articles de foi. Mais à aucun moment l'on entrevoit où aurait pu se glisser l'illusion. Et toute la Bible devrait nous avoir préparés à la possibilité que cela arrive à certains êtres.

Jeanne décrit d'ailleurs avec peine ce qu'elle a vu et seulement parce qu'elle y est forcée au procès. Elle sait bien que cela jouera en sa défaveur. Elle a vu l'archange Saint Michel. Ce ne serait pas la première fois de l'histoire de l'humanité. La Bible est remplie de ces rencontres avec des êtres célestes. Depuis notre ère aussi, le Saint Archange apparaît à certaines personnes et pas des moindres, puisque ce serait notamment le cas des papes Saint Grégoire le Grand et Léon XII.

Les voix entendues par Jeanne ont fait quelques prédictions politiques. Là encore, nous devrions pouvoir l'envisager car, des prophètes de l'Ancien Testament aux révélations privées durant notre ère, notamment aux papes que je viens de citer, il y a eu de nombreuses prédictions politiques exprimées lors de ces visions. Autre question : Dieu a-t-il pu utiliser une jeune paysanne toute simple pour libérer la France ? Cela en a dérangé beaucoup. Or, oui c'est possible ; tout comme il a plu à Dieu de se servir d'un seul homme, Samson, pour commencer à sauver Israël de la main des Philistins. Et tout comme il lui a plu de se servir d'une toute jeune vierge de Judée pour donner naissance au Christ.

Pour Jean de Gerson, le grand théologien et universitaire contemporain de Jeanne, il était d'une évidence resplendissante que la Pucelle était une intervention divine en faveur de la France, il était sensible à tous les indices qui révèlent l'envoyée, « pure, faible, pieuse comme tous les instruments de Dieu ».

Mais ce qui dérange le plus certains, c'est le caractère proprement politique de sa mission divine : «…Parce que l'histoire de Jeanne est celle de l'irruption du divin dans les affaires de ce monde. »

En l'occurrence, Jeanne est envoyée pour proclamer la légitimité du Dauphin Charles. Alors quoi ? Dieu interviendrait dans les rivalités dynastiques et dans l'équilibre politique européen ? Cette question renvoie à celle de savoir comment Dieu agit dans le monde. Pour certains, il est impossible qu'Il se mêle de cela… Et pourtant c'est oublier que Dieu, dans l'Ancien Testament, est toujours intervenu pour défendre son peuple. Or, depuis le Christ, l'Église s'est établie à la place qu'occupait Israël. Certes, l'Église n'est pas la France. Mais la France vit à cette époque-là une situation injuste et dramatique.

Comme l'a dit Benoît XVI, « La libération de son peuple est une œuvre de justice humaine, que Jeanne accomplit dans la charité, par amour de Jésus. Elle est un bel exemple de sainteté pour les laïcs engagés dans la vie politique, en particulier dans les situations les plus difficiles ».

Dans l'homélie pour la fête de Sainte Jeanne d'Arc en 2012 (600^{e} anniversaire de sa naissance), le nonce apostolique déclara que « dans son cœur, on ne trouve pas de sentiments de haine, mais une soif de justice et de vérité. Éclairée par Dieu sur la volonté divine, elle voulait simplement rendre à la France sa dignité et sa légitime unité ».

Pour Jeanne, le Droit est de Dieu et ne se discute pas. Ce n'est pas la Paix qui est le bien suprême, mais la Justice. Il y a des guerres justes, Jeanne n'en doute pas ; son inspiration rejoint ici la réflexion

des théologiens de son temps, tourmentés par la durée de la guerre franco-anglaise et scandalisés par les divisions dans la Chrétienté.

Cette mission de Jeanne n'était donc pas nécessairement de caractère militaire. De fait elle invita les Anglais à rentrer pacifiquement chez eux ; c'est le refus anglais de céder à cet ultimatum qui seul entraînera la guerre.

De même, ses armes semblent avoir été surtout des emblèmes religieux : Jeanne ne se serait pas tellement servi de son épée. Quant à son étendard, il fait plutôt figure de bannière sainte.

Sainte Jeanne d'Arc nous apprend ainsi que, lorsque le pays est marqué par la division, par le découragement et la résignation, la foi qui puise à la Sagesse divine offre au Chrétien la capacité de trouver les moyens extraordinaires d'intelligence et de force, pour offrir des raisons d'une nouvelle espérance pour la société. Habitée par l'Esprit de Sagesse, Jeanne connaissait les vues de Dieu sur son pays. Cette sagesse lui a donné une intelligence tactique et stratégique rare. Thibaud d'Armagnac, chevalier, bailli de Chartres, témoignera au procès de réhabilitation que « dans la conduite et la disposition des armées et sur le fait de guerre, elle se conduisait comme si elle avait été le capitaine le plus avisé du monde, qui eût été toute sa vie instruit dans la guerre. »

Un autre élément est frappant : Jeanne tient absolument à faire sacrer le Dauphin à Reims. Pourquoi ? Le sacre renvoie à « la conception ministérielle de la royauté » qui s'est imposée à partir du Moyen-Âge, notamment sous l'impulsion de Grégoire le Grand qui l'a théorisée : selon cette conception, le roi est avant tout un instrument de la Providence divine, un représentant de Dieu chargé de la protection de l'Église, de promouvoir le bien et de réfréner le mal. Le roi n'est pas choisi par Dieu selon ses mérites : la Providence met au pouvoir tantôt un bon roi, tantôt un mauvais, selon ses desseins cachés. Et c'est au sacre qu'il reçoit son investiture : il ne suffit donc pas d'utiliser la formule : « le Roi est mort, vive le Roi ». En cette fin du Moyen-Âge, où les valeurs humanistes remplacent peu à peu les valeurs de chrétienté, et où l'on voit poindre en Italie le modèle du « prince de la Renaissance », Jeanne, elle, rappelle la primauté du spirituel.

Un sacre, oui, mais pourquoi à Reims ? Cela aurait pu se faire à Orléans, puisque Reims était alors en territoire ennemi. Je risque ici une suggestion tout à fait libre : il est possible que Jeanne ait voulu rappeler que la France joue un rôle essentiel dans l'Église. Reims renvoie évidemment au baptême de Clovis. Le peuple franc est considéré par la tradition chrétienne comme le premier peuple barbare à avoir été baptisé dans la foi de Nicée. D'où le titre de Fille aînée de l'Église. En 1239, le pape Grégoire IX avait confirmé la mission spirituelle de notre pays. Il écrivait : « le Royaume de France est au-dessus de tous les autres peuples, couronné par la main de Dieu lui-même de prérogatives et de grâces extraordinaires ». C'est d'ailleurs à partir du XIII^{e} siècle que les souverains de France prendront le titre de « roi très chrétien » et qu'ils seront les premiers à partir en croisades pour délivrer les lieux saints.

Ainsi, Jeanne nous offre l'exemple d'une vie qui a suivi le plan de Dieu. Elle était une intervention divine en faveur de la France. Mais, comme l'a écrit Jean de Gerson « les iniquités des hommes peuvent empêcher la plénitude des faveurs célestes ». En effet Jeanne est morte trop tôt, abandonnée par Charles VII.

Aussi je terminerai cet exposé par un petit exercice d'uchronie (comme Blaise avec le nez de Cléopâtre) : si Charles VII avait écouté Jeanne d'Arc, il est probable que la guerre se serait arrêtée plus vite. Ce n'est qu'en 1453 que les Anglais vont quitter définitivement la France. Or, 1453 c'est l'année de la prise de Constantinople et la disparition de l'Empire Byzantin. Le pape aura essayé en vain de mobiliser Charles VII. Pareil pour l'appel à la croisade de 1456 (année du procès de réhabilitation de Jeanne). Jeanne aurait eu 40 ans, aurait-elle laissé faire cela ? Désormais, ce sont l'Autriche et la Pologne qui défendront l'Europe contre les Ottomans. Et c'est un hongrois, Jean Hunyadi qui arrêtera les Ottomans à Belgrade en 1456, lors du siège qui, selon le pape Calixte III, « décida du sort de la Chrétienté ».

Avec le père Elian Nasrallah, curé d'El Kaa au Liban

Par Gérard Gleizes

Depuis une dizaine d'années maintenant, depuis les crises syriennes et iraquiennes, nous avons décidé de venir en aide aux chrétiens persécutés par Daech ou en grande difficulté au Moyen Orient. C'est ainsi que notre association « Œuvres Militia Christi » apporte une aide régulière au Père Elian Nasrallah au Liban et aux sœurs dominicaines irakiennes de Sainte Catherine de Sienne au Kurdistan.

Le Père Elian Nasrallah est prêtre de l'église Melkite catholique, curé de la paroisse d'El Kaa dans la plaine de la Bekaa, très proche de la frontière syrienne.

Cela nous semble avoir beaucoup de sens que d'aider ce prêtre : d'une part, la Milice de Jésus-Christ a eu deux Maîtres généraux libanais, Patriarches Melkites catholiques, au début du XX^{e} siècle, d'autre part elle est encore implantée aujourd'hui dans le pays du cèdre (le provincial, notre cher frère Hachem Boulos, sert de relai avec le Père Nasrallah). Enfin, ce Père nous était favorablement connu grâce à Mgr Philippe Brizard qui, avec l'actuel provincial de France et plusieurs frères et sœurs, lui a rendu visite il y a quelques années.

Grâce à votre générosité et à celle de plusieurs sympathisants de la Militia Christi, nous envoyons depuis dix ans quelques subsides (2 à 7 000 € par an) à ce prêtre qui fait un travail remarquable d'accueil des réfugiés syriens et qui assure un bien-être social à ses propres paroissiens avec la création d'un centre de soins et un centre d'éducation. Les OMC ont également aidé le père pour l'achat d'une ambulance et d'une vingtaine d'ordinateurs pour l'instruction des jeunes. En juin 2016, El Kaa a été victime d'un lâche attentat à l'explosif des djihadistes qui a tué le chauffeur de l'ambulance.

Comme vous le savez, l'histoire des Melkites remonte au Concile de Chalcédoine en 451 qui a défini le dyophysisme, c'est-à-dire la double nature du Christ, vrai Dieu et vrai homme, parfait dans sa divinité comme dans son humanité. Contrairement à d'autres orientaux qui ne reconnaissent qu'une seule nature du Christ (le monophysisme), comme les coptes ou les syriaques, les Melkites reconnaissent, eux, la double nature de Jésus. Toutefois, ils deviendront orthodoxes après le schisme d'Orient en 1054, mais une partie d'entre eux se rattachera à Rome en 1724 et formera l'église Grecque-Melkite-Catholique, gardant jalousement le rite byzantin d'ailleurs reconnu par le pape Léon XIII dans l'encyclique *Orientalium Dignitas*. Leur actuel patriarche, depuis 2017, est Sa Béatitude Joseph Absi avec le titre de « Patriarche d'Antioche, d'Alexandrie, de Jérusalem et de tout l'orient » ; il réside à Damas et préside, avec 1,3 millions de fidèles, la 2^{e} communauté catholique d'Orient.

Le Père Nasrallah, qui pensait ne rester à El Kaa que 2-3 ans, est curé de la paroisse St Élie depuis 1984. Il aime beaucoup la Milice de Jésus-Christ et m'a confié qu'il aimerait bien faire partie de notre compagnie et recevoir notre croix. Il a les meilleurs rapports du monde avec notre frère Hachem dont il loue sa grande générosité. Il m'a rendu une visite très reconnaissante à Paris au siège de notre association.

Puis-je profiter de ce petit article dans notre bulletin, chers frères et sœurs, pour vous demander de **parler de ce prêtre à vos curés**, **à vos parents et amis** et essayer de recueillir, durant le carême notamment, quelques subsides supplémentaires pour ses œuvres, en insistant bien sur le fait que les Œuvres Militia Christi sont exceptionnelles, en ce sens qu'elles ne prennent jamais de frais généraux et que chaque don est intégralement reversé à son destinataire. De plus elles prient pour les personnes des projets qu'elles soutiennent.

AHFADEM, rapport moral et d'activités 2023

Malgré des sanctions ciblées prises par les Américains et les Canadiens contre certaines personnalités haïtiennes, le contexte social ne s'est pas amélioré au cours de l'année 2023, notamment en matière d'insécurité.

Dr Gilles Champetier de Ribes
Président

Les gangs ont étendu leurs territoires particulièrement autour de la métropole, on note aussi de plus en plus d'enfants enrôlés portant des armes, les kidnappings contre rançon se sont multipliés, avec le chiffre de 1 500 pour l'année 2023. Plus de 2 500 assassinats sont à déplorer au cours de cette même année, de nombreuses maisons ont été pillées et brulées, 40 policiers tués, la situation économique est mauvaise (5eme année de récession), les perspectives restent sombres. Le choléra qui avait disparu depuis 3 ans est réapparu d'abord dans les quartiers populaires, du fait du manque d'accès à l'eau potable, et s'est étendu dans tout le pays. Plus de 250 000 personnes sont déplacées, du fait de l'exaction des gangs dans certains quartiers entourant la capitale (Martissant, Cité Soleil, la Saline, Bel Air, Croix des Bouquets, Carrefour Feuilles) et parmi elles, un tiers vit dans des camps de fortune.

La résistance à la terreur des gangs s'est organisée au niveau de la société civile (mouvement Bwa kale) : des brigades de surveillance ont spontanément vu le jour dans les quartiers de la zone métropolitaine, barrant des rues et fouillant toutes les personnes afin d'éviter des infiltrations de bandits armés. Les relations avec la République Dominicaine ont été difficiles, notamment du fait du conflit lié au canal creusé par les Haïtiens à la frontière nord. Plus de 250 000 haïtiens ont dû quitter la République Dominicaine au cours de l'année pour retourner en Haïti.

La population est donc soumise à un stress permanent qui n'est pas sans conséquence sur l'état mental et physique de tous. Stress et alimentation insuffisante se conjuguent, et on note parmi les jeunes des familles soutenues par l'AHFADEM de nombreux signes d'angoisse, l'apparition de maladies infectieuses à répétition et d'autres problèmes de santé de fréquence inhabituelle. Nous n'avons jamais été autant sollicités pour prendre en charge des frais d'alimentation et des frais de santé que les familles ne peuvent pas assurer.

La situation politique est toujours bloquée, aucun accord ne se profile entre le Gouvernement et les partis politiques dans l'opposition, malgré les multiples interventions des membres de la CARICOM, des Nations Unies et des ambassades. La Mission Multinationale de soutien à la sécurité approuvée en octobre par les Nations Unies se fait toujours attendre.

En fait, le pays est en situation d'urgence humanitaire depuis plusieurs mois, et toutes les aides internationales essayent de combler les besoins en matière de nutrition et de santé, notamment dans un environnement très insécuritaire. C'est une situation de survie pour beaucoup de familles haïtiennes qui n'ont pas accès à un travail régulier et qui luttent avec beaucoup de courage pour faire en sorte que leurs enfants soient scolarisés.

Cette situation a entrainé une forte émigration de toutes les classes sociales (émigration facilitée par le « programme Biden » donnant aux haïtiens un quota de visas de 2 ans pour les USA), avec une conséquence immédiate de la perte de cadres (y compris de médecins) dans tous les secteurs publics et privés. Deux jeunes (Aglae et Germinia), soutenues par l'Ahfadem pour leurs études supérieures, ont déjà bénéficié du programme Biden cette année et sont aux États-Unis ; huit autres jeunes sont en attente de départ (Lovely, Redorah, Steve, Abdias, Hybens, Gedner, Yves et John), sans parler des 11 autres jeunes déjà partis au cours des dernières années (Stevenson, Yvener, Gavel, Roberto, Stanley, Lucien aux Etats Unis ; Jean Herard au Canada ; Néhémie et Billy au Chili ; Carlene, Marie Loudie et Darkenlove en République Dominicaine).

Plus que jamais, l'association essaye de répondre aux besoins prioritaires des familles, en particulier pour la scolarité, l'alimentation, la santé, le logement ; au cours de l'année 2023 l'Ahfadem a apporté son soutien à 16 jeunes scolarisés ou en formation professionnelle ou supérieure et à leurs familles, et aussi aux autres jeunes (et à leurs familles) qui ont terminé leurs cursus de formation mais sont encore à la recherche d'emploi et pour certains en cours de migration vers un autre pays.

La rentrée scolaire 2022-2023 a finalement eu lieu en janvier 2023, et la scolarité a été prolongée jusqu'en juillet 2023. La rentrée scolaire 2023-2024 a été chaotique dans la capitale, certaines écoles ont ouvert début septembre, d'autres début octobre ; mais un certain nombre d'écoles de la capitale servent toujours d'accueil pour des familles déplacées de leurs habitations par les gangs et n'ont pu prendre en charge leurs élèves.

Parmi les donateurs, 4 associations nous ont soutenus en 2023 : l'école Ste Clotilde d'Issy les Moulineaux, le Comité d'aide au tiers monde de la Motte Servolex, action solidarité Haïti Savanette Cabrale Grabels de Montpellier et l'association santé et développement de Grenoble ; le nombre de donateurs privés est de 80 en 2023. La très grande majorité des dons passe par notre association relai en France, Œuvres Militia Christi (OMC), qui permet aux donateurs de bénéficier d'une déduction fiscale de 66%. Non seulement les OMC assurent ensuite le transfert sur le compte de l'Ahfadem sans aucuns frais généraux mais elles prennent même à leur charge les frais de transferts bancaires qui ne sont pas négligeables. Les dons sont intégralement utilisés pour les dépenses des familles soutenues par l'association (scolarité et autres appuis). Les frais de fonctionnement de l'association sont pris en charge par le Président de l'Ahfadem.

Pour l'année scolaire 2023-2024, ces formations concernent 13 jeunes, 7 filles et 6 garçons. Germinia et Aglae ont quitté le pays, Véronique, Angie et Stanley ont terminé leurs formations. 8 jeunes suivent des études supérieures post bac ou des formations professionnelles : Yvens en licence/master de droit (à Strasbourg), Steve en 2e année de programmation informatique, Berthony en marketing, Jean Louis en informatique, Neiba en gestion, Charlène en informatique, Redorah suit un cours d'anglais dans l'attente d'un départ aux USA, Lania une formation en informatique. 5 autres jeunes sont scolarisés de la grande section maternelle (Renato, 6 ans) à la classe de seconde.

Province du Bénin

La Province a prévu une série de manifestations dans le cadre du Jubilé des 50 ans de la fraternité St Dominique de Cotonou et marquer leur joie de la réception par le frère Émile Louis PARAISO de sa médaille Benemerenti envoyée par le Maître Général de l'ordre des Prêcheurs.

Le samedi 09 mars 2024, la Maison Alma Redemptoris Mater a organisé une grande messe d'action de grâce sur la Paroisse Saint Michel Gbeto de Cotonou. L'Eucharistie a été présidée par le curé de la paroisse le Rd Père Irénée ZOUNTANGNI et concélébrée par le Rd Père Joseph AMEKA OP, chapelain provincial de la Militia Christi au Bénin.

La sœur Rita de MEDEIROS a fait son entrée en stage et sa prise de manteau au début de la messe. Et après l'homélie la sœur Brigitte MIGAN a, devant le provincial représentant le Maître Général prononcé son engagement définitif et sa remise de Croix.

C'est le Chapelain qui a pris la parole à l'homélie pour présenter la Milice de Jésus Christ fondée par St Dominique quelques années plus tôt que l'Ordre des Prêcheurs. Il a terminé par l'exhortation des textes de ce samedi de la 3e semaine du carême. (Os 6,1-6) et (Luc 18,9-14). Il disait : l'essentiel est l'amour et l'humilité est la mère des vertus.

À l'issue de la messe trois personnes se sont présentées à nous pour manifester leur désir de rentrer dans notre compagnie. Évidemment, notre souhait est que notre Association soit ouverte en vue de recruter des jeunes. La Paroisse St Michel Gbeto de Cotonou est la plus grande et la plus animée de Cotonou. Notons que depuis 1983, Mgr Isidore de SOUZA a notifié par écrit à la Milice de Jésus Christ au Bénin la diaconie de l'imposition des cendres dans cette église le mercredi des Cendres de chaque année. Quelques images du mercredi 14 février dernier. Nous avons terminé la journée par un repas festif.

Une photo de famille avec les célébrants et les heureux du jour.

Province d'Espagne

Voici les évènements de notre province :

- Participation annuelle en novembre à la Banque alimentaire pour aider ceux qui en ont besoin.
- Pèlerinage à Fatima (Portugal, 13 mai), à la Sante Vierge du Rosaire de Fatima.
- Pèlerinage à San Benito (11 juillet), dans le Val Miñor (Galice, Espagne).
- Pèlerinage au Sanctuaire de « San Campio de longe » à Figueiró (près du Portugal) (28 juillet). C´est un citoyen romain martyr l´année 306, qui fut enterré pas ses compagnons au cimetière de Saint Calixte (Catacombes, Rome). Sa femme Sainte Arquelaide et ses enfants le suivront dans le chemin du martyre.
- Fête de Santo Domingo de Guzmán (8 août) à l´église de Santa Christina, où se trouve l´image de la très Sainte Vierge du Rosaire.
- Fête de Saint Michel, à Ramallosa (29 septembre).
- Célébration de la messe du Très Saint Rosaire (7 octobre) à l´église de Ste Christine de Ramallosa.

Province du Liban

Outre le père Nasrallah et grâce à notre frère Charles Saule ainsi que notre frère Gerard Gleizes, nous avons pu faire un don de 700 euros à Mme Rita Bassil pour aider un enfant handicapé à payer sa scolarité. Nous sommes en train de donner d'autres aides à des familles libanaises.

Province de France

La Province Saint Louis de France poursuit son développement lentement mais sûrement : chaque Maison tient ses réunions régulièrement et plusieurs personnes sont venues grossir nos rangs ou vont entrer prochainement. Dans les semaines à venir, plusieurs de nos membres, dans les différentes Maisons, vont solliciter un engagement plus important.

Si l'on considère chaque Maison :

- la Maison de la Croix, à Paris, a un nouveau Maître de Maison notre frère Damien Concé, qui a réorganisé cette Maison et va la redynamiser quelque peu.
- la Maison Saint Taurin, à Evreux, a récemment accueilli le frère François Decaix.
- la Maison Saint Albert le Grand, à Lille, est largement impliquée dans Militia Christi Compostelle (plusieurs membres sont d'ores et déjà inscrits pour l'accueil de l'été prochain) et s'est entièrement mobilisée dans le cadre des Œuvres Militia Christi pour apporter une aide aux Ukrainiens.
- la Maison Notre Dame de Chartres, à Chartres, voit notre frère Pierre-Olivier Frehling prendre le manteau le mois prochain.
- la Maison du Christ Roi, qui regroupe nos frères et sœurs dispersés, a vu une sœur membre de très longue date retourner vers le Père (notre sœur Gisèle Jacquet).

Seule ombre au tableau : la Maison Sainte Marie-Madeleine, dans le sud, a du mal à s'organiser, en raison de la trop grande dispersion de ses membres.

Un motif de se réjouir : la création d'une Maison en Bretagne, par notre frère Frédéric Gonnet, « programmée » depuis plusieurs mois, devrait être réalisée dans les prochaines semaines.

Damien Concé
Maison de la Croix

Pèlerinage à Prouilhe en octobre 2023

Ces derniers jours d'octobre ont été l'occasion de mettre nos pieds sur les traces que Saint Dominique laissa entre Toulouse et Montpellier au moment de la création de la Militia Christi (1214).

Nous nous sommes donc retrouvés le jeudi 26 octobre au Monastère de Prouilhe au pied de Fanjeaux. C'est là qu'en 1206, Dominique installait les premières moniales (9 femmes qui abandonnaient l'hérésie pour se convertir), et posait la première pierre sur laquelle allait s'épanouir l'ordre dominicain.

C'est aussi à Prouilhe en 1217 que Dominique dispersa, depuis le carrefour jouxtant la basilique, la quinzaine de Frères qui l'avaient rejoint afin de mener une vie d'étude et de prêcheurs itinérants. Lieu des débuts, lieu de la dispersion initiale. Symbole aujourd'hui ô combien porteur de sens.

Car après sa splendeur d'ancien régime, il ne resta plus rien de la première fondation.

La Basilique actuelle doit beaucoup à Madame Camille Jurien de la Gravière[1] (1811-1878) qui fait sienne « la condamnation sans appel de l'esclavage et de la traite négrière exprimée par le père Lacordaire » et finance le rachat du site en expiation des crimes d'esclavage de sa famille.

D'ailleurs, l'acte d'acquisition du site de Prouilhe détruit sous la révolution stipule : « *La présente acquisition est pour servir de remploi […] de l'indemnité accordée par le gouvernement par suite des dispositions du décret du 27 avril 1848 relatif à l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises*[2]».

Camille va entreprendre une œuvre encore inédite d'expiation, sinon de réparation des crimes de l'esclavage, comme elle l'expliquera quelques années avant sa mort : « *L'indemnité, prix de nos noirs, me semblait être une chose sacrée, mais non propre à moi, et souvent, j'avais demandé à N.S à quoi il la destinait, […] il me fit voir à mon arrivée à Paris, au retour de Prouilhe, que cette indemnité devait être employée à reconstruire ce couvent en expiation des crimes de l'esclavage et pour tous mes parents ayant vécu pendant cette période*[3]».

Elle investit plus d'un million de francs dans cette œuvre, mais ruinée en 1870, elle se retire alors au monastère de Prouilhe où elle vit dans la pauvreté. Elle s'éteindra en 1878 et sa dépouille mortelle sera ensuite transférée dans la crypte du monastère. Après son décès, les terres et la construction encore inachevée du monastère sont vendues aux enchères. Trois dominicaines de Nay en feront l'acquisition, en salle des ventes, le 11 juillet 1879, pour 60.000 francs, et « la louange liturgique reprend [à Prouilhe] le 29 avril 1880…[4] ».

La louange reprit dans le cadre d'une basilique au dessin grandiose, mais encore aujourd'hui inachevée et subissant une suite ininterrompue de déboires (incendies, litiges…).

Ainsi, le projet terriblement ambitieux de la basilique offre un décor d'Eglise en perpétuels travaux. Dans ces ruines financées par l'expiation et la reconnaissance, 9 sœurs construisent patiemment un monument de prières. 9 sœurs comme les neuf converties originelles. Mais cette fois originaires de tous les continents et appartenant à la même famille dominicaine.

---

[1] https://www.portail-esclavage-reunion.fr/documentaires/l-habitation-desbassayns/la-famille-desbassayns/camille-jurien-de-la-graviere-1811-1878/

[2] Extrait de l'acte de vente, signé devant Me Caunes, Notaire à Fangeaux dans l'Aude, le 27 décembre 1855. Archives du monastère de Prouilhe

[3] Extrait de la lettre que Camille Jurien, ruinée, adresse, le 12 juin 1873, à l'Evêque de Carcassonne pour lui confier qu'elle ne pourra terminer son œuvre de reconstruction. Archives du monastère de Prouilhe

[4] DUVAL André, 0.P., 1880 La vie monastique recommence à Prouilhe, conférence donnée le 8 août 1980, à Prouilhe, à l'occasion du centenaire de la Restauration du Monastère, Archives départementales de l'Aude.

Ce lieu d'expiation et de conversion est aujourd'hui l'occasion, pour la communauté contemplative de Prouilhe, de concevoir une nouvelle mission au bénéfice de la famille dominicaine : celle de constituer le foyer originel, où chacun peut revenir se ressourcer, se renforcer pour mieux repartir à l'image de la dispersion de 1217.

On peut y voir une allégorie de l'Eglise, poursuivant un dessein grandiose et continuellement appelée à se rénover, se construire.
On peut y lire l'importance de la prière sans laquelle nos actions (financements, projets, ambitions) ne sont rien.
On peut y sentir le besoin d'enracinement dans un foyer qui permet de se ressourcer, de panser ses blessures, de se renforcer, de reprendre son souffle avant de repartir aux combats du monde.

Et cela n'était pas sans lien avec le sujet de notre récollection : « **Inculturation de la foi et Tradition chevaleresque de la Militia Christi** ».

Dès notre arrivée nous pûmes nous mêler à la communauté à l'occasion des Complies.

Le lendemain (vendredi 27 octobre) après une messe célébrée par notre Aumônier (en grande verve) nous avons commencé notre pèlerinage sur les pas de Saint Dominique tout d'abord à Fanjeaux, puis à Toulouse à la Maison Seilhan et dans le Couvent des Jacobins.

Cette succession de visites a été l'occasion de raviver notre mémoire de la vie de Saint Dominique et des premiers temps de l'ordre.

Ce fut aussi l'occasion d'échanger avec des guides et de marquer notre mémoire de moments fraternels précieux avant de retrouver les sœurs à Complies.

Chacun des pèlerinages de la Militia Christi est différent. Mais ils ont tous en commun de nous faire vivre des moments uniques (traversée de la baie du Mont Saint Michel, Vénération de la Sainte Epine à Sées, Bon Larron de Montligeon …).

De Prouilhe à Toulouse en passant par Fanjeaux, ces quelques jours ont été extrêmement riches en moments uniques : l'accueil des sœurs de Prouilhe et les paroles de leur Mère supérieure furent des moments précieux, l'ouverture de l'église de Fanjeaux fermée pour travaux, les échanges avec la conférencière de la Maison Seilhan ; ce moment si intense de prière et d'enseignement aux pieds de Saint Thomas d'Aquin quand tout à coup le brouhaha des visites se tut ; les perles de nos échanges ; les surprises du chemin entre Fanjeaux et Prouilhe ; la puissance des homélies ; l'émotion des cryptes ; mais surtout cette occasion de vivre notre fraternité.

CITE DE FANJEAUX
MAISON SAINT DOMINIQUE

Lettre de soutien au Patriarche des Latins de Jérusalem

Jacques DERRÉ, Provincial de France

À la suite de l'attaque du Hamas et de la prise d'otages israéliens du 7 octobre 2023, le Provincial de France, au nom de toute la Militia Christi, a assuré le Cardinal Pizaballa de notre profonde préoccupation et de notre prière pour tous nos frères de Terre Sainte.

MILITIA CHRISTI
DOMUS MILITIAE JESU CHRISTI
Association de droit pontifical

Province Saint-Louis-de-France
Jacques Derré
jrhderre@gmail.com

A Monsieur le Cardinal Pizzaballa
Patriarche des Latins de Jérusalem

Monsieur le Cardinal,

C'est au nom de l'Association Militia Christi dont je suis le Provincial, responsable pour la France, que je viens vous exprimer simplement, mais vigoureusement, le soutien de notre prière et notre profonde sympathie dans l'épreuve que vous et tous les habitants de cette région si emblématique, dont vous avez la charge, subissez et qui nous atteint tous en tant que catholiques.

En faisant cette démarche, nous ne sommes, nous laïcs envoyés en mission, que fidèles à notre charisme qui est, depuis nos origines, de servir l'Eglise et de défendre nos frères et sœurs dans l'épreuve.

Soyez donc assuré, Monsieur le Cardinal, de la prière fervente de tous nos membres et de notre très profond respect.

ET QU'EN CELA COMME EN TOUTES CHOSES DIEU ET LA REINE DU TRES SAINT ROSAIRE

SOIENT GLORIFIES ! A JAMAIS !

Jacques Derré

Monseigneur Philippe Brizard, Prot.Ap.
Chanoine d'Honneur du Saint-Sépulcre de Jérusalem
Aumônier Provincial de France

Faverolles, ce 18 octobre 2023

ASSOCIATION DE DROIT PONTIFICAL
4, place de la potence 28210 Faverolles

PATRIARCHATUS LATINUS - JERUSALEM
بطريركية القدس للاتين

Prot. n° (1) 1326/2023

Jérusalem, le 26 octobre 2023

Très Révérend Père,
Monsieur le Provincial,

que le Seigneur vous donne la paix !

Le soutien spirituel de l'Association Militia Christi pour les habitants de Terre Sainte en ces temps de guerre nous est d'un grand réconfort. Je vous remercie d'autant plus de votre courriel du 18 octobre dernier.

Nous avons toujours besoin de l'aide de Dieu, mais dans des moments comme ceux que nous traversons, cette conscience devient plus profonde et la prière se transforme en un cri, peut-être atténué mais ininterrompu. Savoir que d'autres la partagent et se l'approprient donne la force de persévérer dans l'appel et le courage de continuer à croire que nous serons entendus, malgré les signes de mort qui nous entourent.

Que le Seigneur, dans son infinie bonté, ait pitié de nous tous, de tous les endroits du monde où la violence et le mal semblent prévaloir, de tous les innocents sans nom qu'il est le seul à pouvoir défendre. Soyez assurés de ma prière pour vous et les membres de votre Province. Que le Seigneur vous comble de ses bénédictions par l'intercession de Notre Dame Reine de la Palestine et de toute la Terre Sainte, patronne de notre diocèse, que nous fêtons ces-jours-ci.

Dans le Christ,

† Pierbattista Card. Pizzaballa
Patriarche latin de Jérusalem

À M. Jacques Derré, Provincial
et Mgr Philippe Brizard, Prot.Ap.
Aumônier Provincial
Militia Christi - Province Saint-Louis de France
jrhderre@gmail.com

Jaffa Gate, P.O.Box 14152 – Jerusalem 9114101 • Tel. + 972 2 628 23 23, 647 14 00 • Fax. + 972 2 627 16 52
E-mail: chancellery@lpj.org • website: www.lpj.org

Province du Togo

Compte-rendu de la recollection trimestrielle du Samedi 20 Janvier 2024

La Paroisse Sacré Cœur de Jésus de Kévé fait partie de l'Archidiocèse de Lomé et est située à 45 km au Nord-Ouest de Lomé. Son Curé est le RP Jean-Pierre SADE, notre actuel Aumônier.

Déroulement de la récollection

- La méditation du chapelet de la Militia Christi
- Le développement du thème « l'évangélisation face à nos cultures, défis et opportunités »
- L'administration du sacrement de la réconciliation (confession)
- Célébration de la Sainte Messe avec remise de manteau à notre sœur Gildas Collecte COLLEY de la maison de Saint Thomas d'Aquin de la Paroisse Cristo Risorto de Hedzranawoé.

Synthèse du thème développé

Les 23 participants ont écouté notre Aumônier, le RP Jean-Pierre SADE qui s'est appuyé sur deux bulletins "Beati Pacifici" de l'Archidiocèse de Lomé :

- Le numéro d'août 2023 a pour titre : « l'Évangile à l'épreuve de nos traditions ». Ce numéro a pris comme exemple une communauté type : la ville de Corinthe où les problèmes actuels y étaient vécus depuis le début du christianisme. Il s'agit, entre autres, des sujets suivants : les questions des divinités et des doctrines ésotériques ; l'au-delà et les ancêtres ; le problème des viandes immolées aux idoles ; les doubles pratiques de la religion chrétienne et traditionnelle… En langue Ewe-Mina « xosé vidé, ébo vidé ».
- Le numéro de septembre 2023 dont le thème est : « l'Évangile et nos cultures : des malentendus au dialogue ». De nos jours, certains panafricanistes et certains jeunes prônent un retour pure simple aux pratiques et religions ancestrales qui seules, selon eux, pourraient permettre aux Africains de réaliser leurs aspirations à la liberté et au développement du continent. Car pour eux, lutter contre le néocolonialisme revient à lutter contre la religion chrétienne. À cet effet, pour lever toute ambiguïté, il convient de proposer certaines mises au point :
  - Ne confondons pas la colonisation avec l'Évangile,
  - Ne confondons pas les cultures africaines avec le diable,
  - Nos cultures, comme toutes autres cultures, ont besoin d'être purifiées par l'Évangile,
  - Évangéliser ne consiste pas à remplacer une culture par une autre,
  - Évangéliser c'est accueillir le Christ dans sa propre culture.

Le conférencier nous a vivement exhortés à faire un choix très clair de notre vivant entre nos pratiques religieuses chrétiennes et les fétiches ou les sectes ésotériques. Si ce choix n'est pas clair, après notre mort, nos dépouilles mortelles seront disputées à la fois par les adeptes des cultes vodou ou ésotériques et par nos frères et sœurs chrétiens, comme il en arrive tristement parfois en Afrique.

La recollection s'est achevée vers 13h30, dans une ambiance de fraternité.

Pour la Province, les rapporteurs :
les Frères Théophile APOVO et Gervais DOVLO

Militia Christi Compostelle

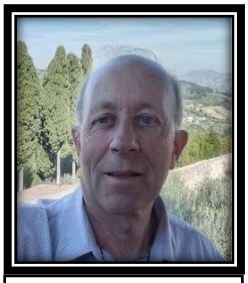

Michel Rostagnat, président de l'Association

D'après Gérard Gleizes et Michel Rostagnat, respectivement Secrétaire et Président de l'Association.

Comme annoncé dans notre précédent bulletin, 42 hospitaliers bénévoles, contre 37 l'an passé, ont assuré (pour la dixième année consécutive) un accueil spirituel dans 4 églises et chapelles différentes sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle. Envoyés en mission par une lettre de mission de Mgr Yves Baumgarten, évêque du Puy, nous avons eu la grâce de pouvoir disposer d'un prêtre différent chaque semaine pendant 6 semaines sur 8, ce qui a enrichi considérablement notre apostolat.

Nos lieux d'accueil sont : la chapelle Saint-Roch à Montbonnet, l'église paroissiale de Saint Privat d'Allier, l'église Saint Pierre de Monistrol d'Allier et la chapelle de la Madeleine entre Monistrol et Saugues.

En dehors de l'accueil proprement dit dans ces chapelles ou églises, comme chaque été, des services ponctuels ont été rendus (dépannage, transports sanitaires, prestations diverses, etc.) gracieusement bien sûr. Nos équipes de 4 à 7 personnes se relayant chaque semaine le dimanche midi, ont accueilli de 8 h à 19 h.

En 2023, nous avons donc accueilli 11 321 personnes en 8 semaines, ces chiffres sont importants et témoignent de la vitalité de notre association. Cet accueil spirituel est une action-phare originale « ad extra » de la Militia Christi.

Nous avons accueilli des pèlerins et des randonneurs originaires de 44 pays différents, soit le double de l'année dernière : Algérie, Allemagne, Arménie, Autriche, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Corée, Croatie, Espagne, Estonie, Etats-Unis, France et Outremer, Grèce, Guinée Conakry, Hong-Kong, Hongrie, Ile Maurice, Irlande, Israël, Italie, Japon, Liban, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Mexique, Nelle Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Royaume-Uni, Russie, Sénégal, Singapour, Slovénie, Suisse, Taiwan, Thaïlande, Tchéquie, Venezuela. Les Français ont été de loin les plus nombreux. Le pourcentage de personnes qui font le chemin dans un esprit de pèlerinage nous semble plus élevé que celui des autres années.

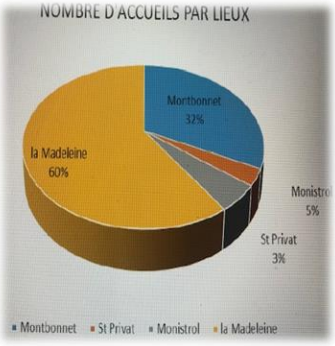

Toutes les équipes ont assuré la liturgie des heures : laudes à la Madeleine, angelus ou prière du milieu du jour à la Madeleine, à Monistrol et à Montbonnet, les vêpres à St Privat et à Monistrol, l'angelus du soir à Monistrol et la récitation de chapelets. Messes, sacrements de réconciliation, bénédictions ont été rendues possibles grâce à nos dévoués prêtres. Pour mémoire, nous pouvons évoquer les différentes fêtes célébrées l'été dans ce beau coin de France où notre présence touche les pèlerins, marcheurs, croyants, incroyants, agnostiques, personnes d'autres religions (notamment plusieurs musulmans larges d'esprit).

Après la fête de l'anniversaire de l'apparition de la Vierge Marie au Puy (messe solennelle à laquelle nous assistons en manteau et où nous sommes envoyés en mission) le 11 juillet, nous fêtons Sainte Marie-Madeleine le 22 juillet, Saint Jacques le 25 juillet, Saint Bénilde (de Saugues) le 9 août, l'Assomption de la Vierge Marie le 15 août et Saint Roch à Montbonnet le 18 août.

« Nos » prêtres, recherchés par nos hospitaliers, sont heureux de venir prêter main-forte au clergé local qui ne peut se démultiplier en ces journées de forte affluence. Ils nous font part de leur joie aussi de vivre un moment de fraternité pendant une semaine avec nous, puisque nous logeons dans un appartement loué à la mairie pendant tout notre séjour, pour 15 € la nuit.

Les relations avec les personnes qui font le chemin

Les personnes qui font le chemin sont généralement très heureuses de trouver des églises et chapelles ouvertes et d'être accueillies ; elles le disent et l'écrivent. Le verre d'eau offert par temps de canicule, le brumisateur et le tampon de la créanciale sont particulièrement appréciés. Les cahiers de liaison sont remplis de témoignages de belles rencontres et de contacts enrichissants de part et d'autre.

Les visites guidées et l'explication de la statuaire de l'église St Pierre de Monistrol sont très appréciées et font souvent l'objet d'une petite pastorale de notre part, ainsi que les explications données à Montbonnet et à La Madeleine. De très nombreuses intentions de prière sont déposées dans les corbeilles ; elles nous permettent le soir, à la messe ou aux vêpres, de demander au Seigneur d'exaucer les demandes faites par toutes ces personnes qui expriment souvent une grande souffrance. Cela nous incite aussi à proposer d'interchanger les intentions de prières entre pèlerins : l'un prie pour l'autre dans l'anonymat.

L'un de nos aumôniers, recteur d'un séminaire au Rwanda, compte faire travailler ses séminaristes sur toutes ces intentions de prière. Les personnes qui font le chemin ont un grand besoin d'être accueillies et de se confier. L'un des témoignages des plus touchants est le suivant prononcé par une pèlerine : « votre accueil est bien au-delà de ce que vous donnez ».

Voici, juste pour se faire une idée, quelques thèmes parmi les innombrables commentaires décrits dans les cahiers de liaison : *l'histoire de Marie-Madeleine touche beaucoup ; heureux d'apprendre que Marie Madeleine a été témoin de la résurrection du Christ ; Je marche pour trouver la foi, une reconversion, pour guérir, entre deux chimios,*

pour retrouver la nature, me débarrasser de l'inutile, pour supporter un deuil, pour me préparer à ma prochaine confirmation, pour « voir » ; expliquez-moi la liturgie des heures ; marche avide de rencontres et de spiritualité ; je suis en recherche ; je me pose un problème sur la religion ; des musulmanes marchent pour leur mère handicapée ; une musulmane qui ne supporte plus le poids des islamistes au Maroc ;des protestants font le chemin dans un esprit œcuménique ; des orthodoxes « en marche » ; marcher correspond à un cadeau de communion pour l'aîné de mes petits-enfants ; je marche pour mon petit-fils de 12 ans qui a fait une tentative de suicide ; je suis passé souvent, mais je suis heureux cette fois de trouver la chapelle de la Madeleine ouverte ; récit d'une conversion tardive ; sourires ; larmes ; nombreuses demandes de bénédictions à l'un de nos prêtres et nombreuses confessions.

Que de grâces reçues par nous, hospitaliers, lors de ces échanges à cœur ouvert et en toute confiance. Certains « se livrent pour se délivrer » …

Les relations avec les 'locaux'

Nos rapports avec les deux « piliers » des paroisses de Monistrol et de Saint Privat, messieurs Ravat et Barlier sont vraiment excellents. M. Ravat assiste très souvent à nos messes. Il est invité à dîner ou nous invite à dîner.

Nous travaillons en pleine confiance. Il en est de même avec M. Barlier qui ne cache pas sa satisfaction de nous voir revenir chaque année. Nous avons eu plusieurs contacts avec les Pères Debard (Saint-Privat et Montbonnet) et Badon (Monistrol, La Madeleine) ; avec M. Olivier Depalle, maire de Monistrol et plusieurs de ses collaborateurs à la mairie ; avec la postière de Monistrol ; avec notre femme de ménage, Mme Louise Marel, que nous avons invitée à dîner. Les rapports sont excellents avec les responsables de l'Association des Amis de St Roch, mais nous devons veiller au respect des lieux environnants.

Nous avons eu la joie de revoir et de déjeuner avec Mgr Yves Baumgarten à la chapelle de Montbonnet, le dimanche 20 août lors de la fête de Saint Roch. Nous avons rendu visite au Père Ollu au Puy-en-Velay. Nous avons également de bons contacts avec les hôteliers et restaurateurs du coin…

Notre gite

D'une manière générale, notre gîte nous a donné satisfaction. Grâce à l'adjonction d'un lit supplémentaire cette année, il peut accueillir une équipe de cinq personnes. Au-delà, nous avons recours à l'hôtellerie locale. Notre femme de ménage habite sur notre palier et en plus d'être efficace, elle est facile à joindre ! Le point faible est peut-être un seul cabinet de toilette. Nous disposons d'un parking… Nous nous arrangeons pour cuisiner et vivre une vraie fraternité.

Après une semaine d'accueil fort chaleureuse et remplie de bénédictions en tous genres pour notre équipe (la première, où nous étions nombreux), Don Charles-Edouard, à qui nous demandions le ou les points positifs de son séjour parmi nous, nous a répondu : « Je savais la richesse de votre accueil (il est venu deux fois) ; mais je dois dire que si vous aviez été plus jeunes, je ne sais pas si nos scouts d'aujourd'hui, notamment, vous auraient écouté avec autant d'attention ». Don Charles-Edouard, merci de nous enlever notre complexe de « cheveux blancs » ! Nous donnons le témoignage d'une "relative " sagesse !

À ce propos, nous aimerions que davantage de personnes, qui se sont engagées dans la Militia Christi ces derniers temps, viennent renforcer nos rangs d'hospitaliers sur le Chemin de Saint-Jacques. Cette inspiration de Charles Saule (qui trouvait tellement dommage que si peu d'églises soient ouvertes

lorsqu'il faisait le Chemin) est devenue une action « ad extra » de la Militia Christi et contribue à la « nouvelle évangélisation » demandée par le Saint-Père.

Nous en reparlerons lors de **notre réunion de formation** qui se déroulera en visio et à la Maison d'Ananie (20, rue Barbet de Jouy 75007 Paris), le **8 mai 2024** de 10 h à 18 h et qui comprendra notre **Assemblée Générale** où nous renouvellerons le Bureau.

Pour inaugurer la saison 2024, un accueil test d'une semaine aura lieu du 22 au 29 mai 2024.

Yves BAUMGARTEN
Évêque du Puy-en-Velay

Monsieur Michel ROSTAGNAT
Président de l'association *Militia Christi Compostelle*
13 route Nationale
28210 FAVEROLLES

Le Puy, le 13 février 2024

Monsieur le Président,

Comme chaque année, je suis heureux de vous faire parvenir la lettre de mission qui donne une légitimité aux personnes bénévoles qui seront présentes pour accueillir les pèlerins sur le chemin de St Jacques.

Votre action au service des pèlerins qui traversent le diocèse du Puy-en-Velay est précieuse pour entretenir l'esprit du Chemin.

Que chacun de ceux qui viendront durant la période d'accueil, soit remercié et reçoive « au centuple » par ce service pastoral.

Monsieur le Président, que Notre Dame du Puy vous bénisse ainsi que les membres de *Militia Christi Compostelle*.

Yves BAUMGARTEN
Évêque du Puy-en-Velay

Œuvres Militia Christi

CARITATE ORBIS SIGNETUR
« Puisse la charité marquer le monde »

Par Gérard Gleizes

Lettre de remerciement du directeur de l'école La Colombe à Antsirabe (Madagascar)

Depuis plus de dix ans, les OMC viennent en aide aux enfants des familles les plus pauvres, et depuis quatre ans conjointement avec l'effort de carême des élèves de l'Institution Notre Dame - Saint François d'Évreux, dont notre frère Alexandre Toussaint est le directeur.

Chers amis,

Mes collègues et moi, ainsi que les élèves parrainés par l'Association Œuvres Militia Christi (O.M.C), vous remercient de l'aide financière que vous avez offert à notre école, de la somme de 10.459.748 Ariary (2.276 €) pour cette année scolaire 2023-2024. Le montant déposé à la banque du 26 Septembre 2023 était de 10.535.604 Ariary. Le frais bancaire a été de 75.856 Ar donc nous avons reçu la somme de 10.459.748 Ariary. Ainsi nous tenons sincèrement à vous remercier pour votre générosité de toujours soutenir l'Association A.I.D.E La Colombe, les enfants nécessiteux, et tous les éducateurs de l'école. Encore MERCI, et que DIEU vous bénisse, vous protège dans tous ce que vous faite.

Avec notre reconnaissance, nos meilleures salutations. En union de prière.

Fait à Antsirabe, le 03 octobre 2023. Le Directeur,

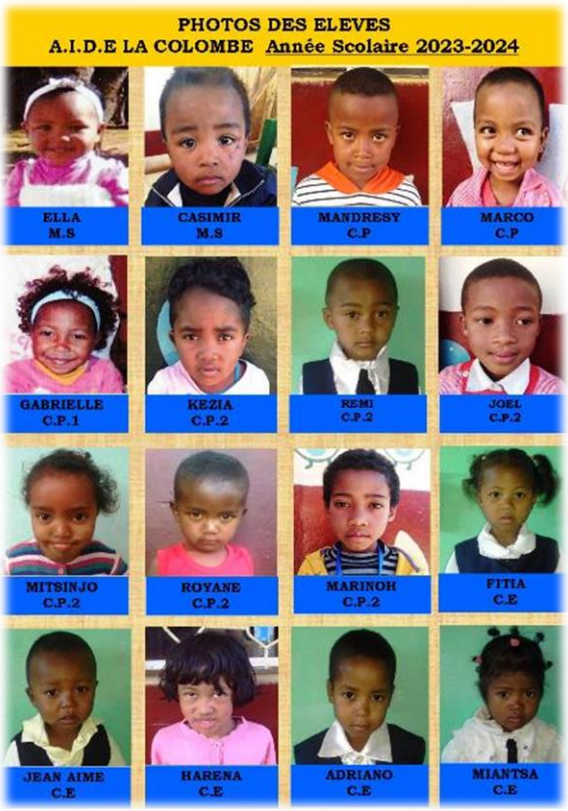

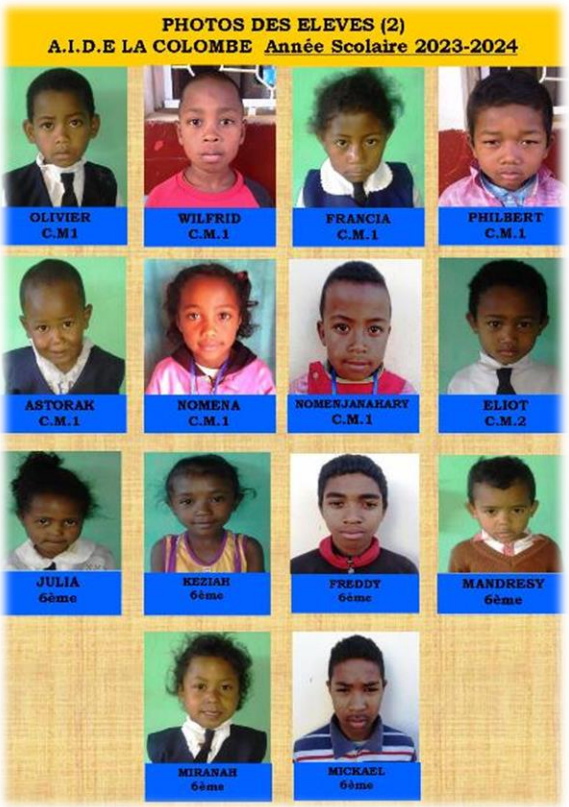

PAROISSE SAINTE ODILE ~ PARTAGE DE CAREME 2024

FICHE DE PRESENTATION DU PROJET D'APPUI AUX PETITES SOEURS TRISOMIQUE « DISCIPLES DE L'AGNEAU »

La Communauté des « Petites sœurs disciples de l'Agneau » fut fondée en 1985, reconnue canoniquement comme association publique par l'archevêque de Tours en 1990 et érigée en institut religieux de vie contemplative par l'Archevêque de Bourges en 1999. Deux d'entre elles furent reçues en octobre 2017 par le pape François à Rome à l'occasion de leur témoignage lors de la conférence internationale sur le thème : *« Catéchèse et personne avec handicap, une attention nécessaire dans la vie de l'Eglise ».*

Il s'agit de religieuses dont la quasi-totalité de l'effectif est constitué de personnes trisomiques. L'Institut, par sa vocation contemplative, offre à ces jeunes filles la possibilité de réaliser leur vocation religieuse. Cette vocation n'est possible que parce qu'elle est soutenue par des sœurs valides ; elles ont répondu à un appel spécial à se consacrer à Dieu avec leurs sœurs handicapées, pour former avec elles une seule communauté. Elles sont établies au Blanc, à peu de distance de l'Abbaye de Fontgombault qui les soutient spirituellement. Leur vie commune s'organise autour de la prière et du travail, selon la sagesse de Saint Benoît et à l'école de Ste Thérèse.

Du travail, partagé selon les aptitudes de chacune, les handicapées en ont besoin pour s'épanouir (tissage, poterie, plantes médicinales), **mais il ne suffit pas à les faire vivre totalement, d'où l'appui des Œuvres Militia Christi (OMC) qui sollicitent votre aide personnelle**.

Dans le diocèse de Bourges à Le Blanc, les petites sœurs disposent d'un prieuré à l'écart de la ville. Elles peuvent y recevoir, pour une période de discernement de leur vocation, des jeunes filles touchées par l'esprit de pauvreté et de dévouement, prêtes à offrir toute une existence au service du Christ en la personne de leurs sœurs trisomiques.

En 2023, la congrégation des petites sœurs a réussi à acquérir, avec l'aide des OMC et du partage de carême de Ste Odile (soit un total de 6 000 €) un petit terrain agricole contigu à leur prieuré. En 2024, les sœurs souhaitent mettre en valeur ce terrain en achetant et en mettant en place 600 pieds de rosiers de Damas, en vue de fabriquer à partir des fleurs un sérum, hydrolat et baume qui seront commercialisés par la Communauté sous le label Still'Amoris. Le coût total du projet (achat du terrain et mise en valeur) est de 30 000 €. Les OMC souhaiteraient avec votre aide envoyer de nouveau 6 000 € en 2024.

Vous pouvez adresser vos dons (en précisant Petites sœurs) par chèque, **libellé à l'ordre de « Œuvres Militia Christi »,** déposé dans les paniers de quête durant le carême ou à l'accueil de la paroisse**.** Vous pouvez aussi faire un virement à Œuvres Militia Christi dont les coordonnées bancaires sont les suivantes : ***BIC BNPAFRPPPTE IBAN FR76 3000 4007 8300 0000 8915 801.***

Militia Christi Éducation

Rapport Moral de l'année 2023

Par Charles Saule

Nous sommes heureux de vous présenter le quinzième rapport annuel de Militia Christi Education. Comme vous allez vous en rendre compte, la bonne nouvelle vient du niveau d'activité qui se rapproche de celui des années qui ont précédé la crise du Covid 19, et du bon niveau de nos recettes en 2023.

I. Bilan 2023

L'activité « **collecte - tri – stockage des livres** » en 2023 a été soutenue : sept donateurs de livres nous ont apporté / ou fait apporter des livres (bibliothèques du Monastère Notre Dame de Fidélité à Jouques, du séminaire de Nantes, de la Chartreuse de la Valsainte en Suisse, du Centre Théologique et spirituel de Meylan-Grenoble, des paroisses de Chatou (Yvelines), de St Ferdinand des Ternes et de St François de Sales à Paris) ; nous recevons aussi des dons individuels de livres.
À ce jour, nous disposons d'un stock supérieur à 15 000 livres et brochures, suffisant pour faire des offres substantielles. En même temps nous continuons, pour faire de la place sur nos étagères, à nous séparer de dizaines de livres qui n'intéressent pas les bibliothécaires.

L'activité « **création et diffusion de listes** » de livres en 2023 a porté principalement sur l'achèvement de la constitution de la liste n°47 (Grandes collections chrétiennes de Théologie, Philosophie, Œcuménisme, Religions du Monde, Maîtres spirituels, Docteurs de l'Eglise, Langue hébraïque...) ; elle proposera environ 5 700 livres. Sa diffusion initialement prévue au 4e trimestre 2023 a été reportée au mois de janvier 2024 afin d'y incorporer les derniers livres reçus.
Nous avons également commencé la fabrication de la liste n°48 (Doctrine, Magistère, Bible, Exégèse et Histoire, Dictionnaires et grammaire de langue française) qui pourrait être diffusée à la fin de cette année. Le traitement des listes par des équipes distinctes de 2 personnes chacune permet de paralléliser les activités de collecte, création et diffusion de listes, puis d'expéditions des trois sites.

L'activité « **sortie des livres demandés et expéditions** » en 2023 a été de 3 125 livres expédiés (contre 2 096 en 2022) ; elle est supérieure au seuil de 3 000 livres que nous nous étions fixés. Sur les 26 demandes de livres de la liste 46 nous avons fini d'en servir 22 et allons terminer au cours du 1er trimestre 2024. Les expéditions de 2023 ont concerné principalement la liste n°46 (2 858 livres) ; au total, en ajoutant à ce dernier chiffre celui de 2022 et les sorties en cours ou restant à faire en 2024, nous aurons expédié près de 5 000 livres de cette liste 46 qui en proposait environ 7 000.

Les principaux chiffres de 2023 sont les suivants :

- 17 expéditions dont 14 par La Poste et 3 par transporteur privé,
- 25 bibliothèques servies : 8 couvents, 7 séminaires/noviciats, 7 universités/instituts supérieurs de formation et 3 centres spirituels
- Dans 17 pays : Argentine (44 livres), le Bénin (87), le Burkina-Faso (317), le Cameroun (117), le Congo-Brazaville (181), la Côte d'Ivoire (841), la Guinée Conakry (276), Israël-Palestine (39), l'Italie (91), le Liban (22), Madagascar (62), le Maroc (126), la République Centrafrique (236), la Roumanie (158), le Rwanda (378), le Togo (100) et le Vietnam (50) ;
- Cela représente un poids total de 1 035 kilos (101 cartons).

En cumulant les expéditions de chaque année depuis 2009, soit en quinze années d'existence, l'association a offert, grâce au travail de ses bénévoles et de ses membres donateurs, 47 238 livres à plus de 80 institutions religieuses de quatre continents.

« **Deux partenariats** » ont été actifs en 2023. Nous avons été associés à une des représentations de la pièce « Le Souper » donnée par la Compagnie « Le Nombre d'Or » dont le directeur a recouvré la santé, lui permettant de reprendre ses activités. La coopération avec l'Œuvre d'Orient a continué de fonctionner normalement sur deux zones géographiques communes (Europe de l'Est et Moyen-Orient). Cinq nouveaux contacts ont été établis, un en Ethiopie par l'intermédiaire de l'Œuvre d'Orient, un deuxième au Cameroun par l'intermédiaire de l'Alliance Inter Monastère (monastères bénédictins), deux autres au Gabon, et un cinquième à Madagascar par l'intermédiaire d'un séminariste de Nantes en stage à Antsiranana. L'Ethiopie et le Gabon sont deux nouveaux pays.

« **L'organisation matérielle** » n'a pas évolué en 2023. Nous continuons à utiliser trois sites : un local de 19 m² bien adapté à notre travail mais très onéreux au regard de nos ressources, un garage non chauffé peu pratique en hiver et une cave humide encore moins adaptée ; tant que cette situation durera, il ne nous sera pas possible d'augmenter significativement notre activité.

« **La communication** » de l'association est assurée au moyen d'un dépliant que nous diffuserons, soit sur support papier, soit par internet ; l'association Militia Christi, à laquelle Militia Christi Education est rattachée, a développé sur son site une page la présentant : www.militia-christi.fr (rubrique MCE).

« **La situation financière** » de l'association en 2023 étant décrite dans le rapport financier et dans le tableau du compte d'exploitation il n'est donc fait état ici que des deux chiffres les plus significatifs : en 2023 le compte d'exploitation est quasiment à l'équilibre (-3,49 €) et son actif s'élève à 7 689,76 €, quasiment au niveau de celui de 2022.

II. Perspectives 2024

L'activité « expéditions » devrait être bonne, avec l'objectif d'expédier environ 3 300 livres en 2024.

Comme vous pouvez le constater, la situation actuelle permet, avec l'expérience acquise, mais aussi votre soutien et les grâces que la Providence ne manque pas de nous accorder, d'aborder avec confiance la seizième année de notre existence ; mais il reste le problème délicat du nécessaire rajeunissement de l'équipe opérationnelle.

En conclusion vous êtes, plus que jamais, en tant que membres cotisants/donateurs, invités à réfléchir avec nous à l'avenir de MCE pour qu'elle continue à remplir ses trois missions : soutien de bibliothèques d'institutions engagées dans l'évangélisation, promotion de la langue française, et solidarité avec des institutions manquant de moyens financiers pour dispenser des formations. Mais déjà, nous vous invitons à nouveau à réagir en nous faisant part de vos suggestions sur les questions que nous avons soulevées.

Nous rappelons que les reçus fiscaux sont délivrés une fois par an en janvier/février de l'année qui suit celle du don, et non pas au fur et à mesure ; rappelons enfin que les dons tardifs (derniers jours de décembre ou début janvier de l'année fiscale suivante) compliquent notre suivi comptable, et qu'il est préférable de faire les dons avant le 15 décembre.

Cette année, nous avons décidé de réunir l'Assemblée générale en un lieu central et convivial du 7e arrondissement de Paris, avec l'espoir de vous y rencontrer nombreux, car nous pensons qu'il y a beaucoup à échanger entre nous sur les liens que nous avons tissés avec les institutions avec lesquelles nous travaillons.

En vous remerciant encore pour votre confiance et votre fidèle soutien, le Conseil de MCE vous assure, chers membres, de son entier dévouement et de ses sentiments amicaux.

Rappel à Dieu

Province de France ~ Homélie pour la messe d'à dieu d'Henri Hoellinger

C'est une douleur immense que de perdre son époux et son père. Se dire que son trépas a mis fin à sa longue patience, dans les deux sens du mot, n'est pas une consolation. Quand le cœur souffre, on a même beau se rappeler que Jésus est mort puis qu'il est ressuscité, il demeure que la douleur est là et qu'elle risque de tout submerger. Les mots de la foi peuvent être des mots sans prise sur le réel. L'étrange silence de Dieu peut faire vaciller la foi. Cette foi existe toujours peu ou prou, mais elle a bien du mal à donner consistance à la vie en ces moments extrêmes. Dans le monde d'aujourd'hui, tout conspire pour faire croire que l'homme, l'individu, est son propre sauveur parce qu'il a la nette impression qu'il peut tout maîtriser. Pas tout cependant, et la mort le laisse désemparé, ou simplement sans voix. La tentation est d'occulter la mort pour laisser croire que l'homme est supérieur à tout. Mais la volonté de toute-puissance ne rend pas heureux, pas même celui qui aurait l'illusion d'avoir tout pour satisfaire sa boulimie consumériste. Croyants, nous ne sommes pas désespérés mais nous ne pouvons pas ne pas être sensibles à ce que vivent nos contemporains en ces moments-là.

Le témoignage que rend Henri Hoellinger par sa vie et sa mort est tout autre. J'aime le choix de la Sagesse que vous avez fait, Bérengère et les enfants. Chez Henri, du fait de son côté intellectuel parce que chercheur, il y avait quelque chose du sage qui savait prendre de la hauteur, qui souhaitait aussi réfléchir et inviter à réfléchir. Son exigence intellectuelle se retrouve dans sa manière de conduire sa vie. Il était peut-être parfois « hors sol » mais sa quête du sens se retrouvait dans sa manière de vivre sa foi qui fut le ressort de sa vie. Je suis honoré de devoir parler à ses obsèques mais, je dois dire que je ne le connais pas depuis très longtemps. Je me doute bien que son handicap l'a beaucoup gêné. Ce fut une grande épreuve. Pourtant, vu de l'extérieur, il donnait le sentiment de la dominer, sans doute aidé par son caractère fort qui lui permettait de faire face. En outre, il donnait l'impression d'unifier sa vie : vie professionnelle, vie familiale et vie chrétienne, c'était tout un. Cela se sent par ses engagements – je ne puis parler de son métier de chercheur – ses autres engagements traduisaient son désir d'unir son agir avec sa foi, avec d'ailleurs un haut degré d'exigence. J'en veux pour preuve, le groupe d'étude de la doctrine sociale de l'Eglise qu'il animait à Rambouillet et le livre qu'il a écrit sur cette question. Chercheur, Henri, dans sa foi, ne se contentait pas de vérités toutes faites ; au contraire, à l'instar de Blaise Pascal dont nous célébrons cette année le 4ème centenaire de la naissance, il s'appliquait à lui-même cette affirmation : « tu ne me chercherais pas si tu ne m'avais trouvé ». Finalement, il avait trouvé, je pense, à la Militia Christi ce qu'il cherchait comme moyen de réflexion et de perfectionnement de sa vie chrétienne. Cette organisation ecclésiale met ses membres au service de l'Eglise et de la société dans une perspective chevaleresque inspirée par Saint Dominique. La devise de l'Ordre dominicain – Amour et Vérité – donne le ton.

Si bouleversés que nous soyons, nous ne sommes pas désemparés. Bien sûr, nous crions notre détresse vers Dieu. Mais chrétiennement parlant, nous ne le faisons pas comme si nous voulions nous attirer les bonnes grâces de Dieu, comme si nous voulions projeter dans l'ordre divin nos besoins d'ici-bas. L'originalité chrétienne, après celle des Juifs d'ailleurs, consiste à établir le rapport avec Dieu dans l'autre sens. Du moins à le vivre dans l'autre sens, car Dieu prend l'initiative de se révéler et de se lier aux hommes par alliance. De la sorte, il manifeste sa bienveillance et sa miséricorde. Plus précisément, puisque nous allons entrer dans le temps de l'Avent qui conduit à Noël, nous voyons bien que rien de ce qui est humain n'est étranger à Dieu, pas même la mort. La foi chrétienne ne détruit pas le monde. Au contraire, nous croyons que Jésus est venu pour détruire la mort qui détruit le monde : il est venu

pour sauver et les hommes et le monde. Et si nous lions l'incarnation à la rédemption, comme il se doit, alors dans la vie et la mort de Jésus-Christ, nous voyons le passage qui ouvre l'accès à ce que nous appelons le Royaume. Quand l'évangéliste saint Jean dit que « l'heure est venue de passer de ce monde à son Père », il présente la mort comme une nouvelle Pâque, un nouvel Exode, une nouvelle traversée de la mer Rouge. Cela veut dire que la croix, car c'est d'elle qu'il s'agit, est au centre de la foi, elle est l'instrument du salut. Elle est rédemption parce qu'elle est rachat au prix d'un immense amour. Foi et amour se rejoignent. Cherchant la vérité et l'amour, Henri a vécu ce mystère. La vie humaine chrétiennement assumée n'est pas seulement imitation de Jésus. Il ne s'est pas contenté de cela, si j'ose dire. Par sa maladie, il est entré dans ce mystère de rédemption. Plus qu'une imitation, Henri a été conformé au Christ jusque dans sa passion. En chaque chrétien qui meurt, nous voyons le Christ en agonie jusqu'à la fin du monde, comme le dit encore Blaise Pascal : c'est la mort du Christ qui est actualisée, par laquelle Il s'offre pour notre salut et celui du monde. Et nous savons que cet immense geste d'amour n'est pas posé pour rien, puisque le Père L'a ressuscité et que dans sa résurrection, le Christ entraîne à sa suite tous ceux qui croient en Lui.

Comme toute existence assumée chrétiennement, celle d'Henri Hoellinger est pascale, au sens de la Pâque que Jésus a vécue et au sens que, par le baptême, nous sommes plongés dans la mort du Christ pour participer à sa résurrection. La vie et la mort d'Henri se situent dans cette mouvance, et elles expriment de cette manière toute la miséricorde de Dieu. La proposition qui nous est faite, en contemplant ainsi sa vie, est de suivre cette voie, la voie chrétienne qui n'exclut rien de la vie concrète, mais qui la conduit à sa plénitude.

Henri, par sa cécité était déjà entré dans la nuit de la mort. Mais maintenant il voit la lumière dont il est illuminé parce qu'il a cru. Il est vivant parce qu'il a cru que Jésus-Christ est la résurrection et la vie, et nous avec lui, du moins je l'espère. Sa mort nous attriste profondément mais, par ce qu'il a vécu, Henri nous invite, à l'instar du chemin de Compostelle qu'il avait découvert récemment, à poursuivre le chemin, celui de la recherche et de l'exigence du vrai, du beau, du bien et de ce qui est grand.

Mgr Philippe BRIZARD, Aum. Prov. M.C.

Province de France ~ Décès de Gisèle JACQUET

Le Seigneur a rappelé dans Sa paix et Sa lumière notre sœur Gisèle JACQUET le jeudi 3 août 2023, à l'âge de 93 ans.

Entrée en stage en 1982, elle était de la Maison du Christ Roi et membre voué.

Plusieurs témoignages nous évoquent « une sœur avec une âme simple et une fidélité constante dans ses engagements, en particulier à MCE dont elle a été bienfaitrice depuis le début et sans interruption.

Elle échangeait avec nos frères et sœurs dispersés de bons moments de convivialité. Elle était une Dame brave, forte, entreprenante et très attentionnée, qui n'a jamais manqué de proclamer la vérité.

Le directeur du département de l'hospitalité et président des OMC peut porter témoignage d'une sœur d'une fidélité constante dans ses engagements.

PRIONS POUR LE REPOS DE LEURS ÂMES

Province d'Italie

Casa "San Domenico in Soriano"

17 mars 2023

Remise de Manteaux aux frères novices Arena Cristian, Belcastro Rocco et Commisso Antonio

Remise de Croix au Prêtre Commisso Don Nicola

20 décembre 2023

Remise de Manteaux aux frères novices Rigitano Francesco, Condoluci Beniamino et Demartino Luigi

Casa "San Giacomo"

11 juin 2023

Remise de Manteau à la sœur novice Chiapale Noemi

Casa "San Tommaso d'Aquino"

1er octobre 2023

Remise de Manteau au frère novice Covino Alessandro

8 décembre 2023

Remise de Croix au frère Vitale Adolfo

4 février 2024

Remise de Manteau au frère novice Cascone Antonio

Province de France

Remise de scapulaire à François Decaix de la Maison Saint-Taurin à Evreux, le 8 décembre 2023.

Remise de Manteau le 16 mars 2024 à Pierre-Olivier FREHLING (Notre-Dame de Chartres).

Remises de Croix le 16 mars 2024 :

- François-Xavier NICODEME (Notre-Dame de Chartres)
- Sébastien FOY (Notre-Dame de Chartres)

Province du Bénin

9 mars 2024

- **Remise de manteau :** sœur Rita de MEDEIROS (Maison Alma Redemptoris Mater)
- **Remise de Croix :** sœur Brigitte MIGAN (Maison Alma Redemptoris Mater)

Province du Togo

20 janvier 2024

- Remise de manteau à notre sœur Gildas Collecte COLLEY de la maison de Saint Thomas d'Aquin de la Paroisse Cristo Risorto de Hedzranawoé.

Nous contacter

Merci aux provinciaux de nous faire parvenir chaque trimestre les différentes remises de manteau ou de croix et les investitures avec des photos.

Chaque membre peut également nous partager ses joies ou deuils, personnels, familiaux ou professionnels que nous puissions les publier.

Vous pouvez nous contacter sur : **bulletin@militia-christi.fr**

Remise de la croix de chevalier de l'ordre équestre et militaire de St Grégoire le grand à Charles Saule et Gérard Gleizes

Homélie de Mgr Brizard

C'est un honneur pour moi de m'adresser à mes frères Charles Saule et Gérard Gleizes et à tous les membres de la *Militia Jesu Christi* en cette occasion solennelle. Je les salue bien fraternellement comme je salue de la même manière tous ceux qui ont répondu à leur invitation. Que les épouses, les familles et les amis de nos impétrants se sentent vraiment accueillis et prennent une part entière à ce qui va suivre.

Le Second Concile du Vatican a rappelé utilement que tous les chrétiens jouissent de l'égale dignité des enfants de Dieu. Y a-t-il une dignité plus grande que celle de fils ou de filles de Dieu qui s'acquiert au baptême ? Cette dignité, nous l'avons en partage ; elle règle nos rapports et nos relations selon la charité que le Christ nous a enseignée, en identifiant le premier commandement au deuxième. Par conséquent, aimer Dieu ou son frère, c'est tout un. C'est vite dit parce que Dieu est Dieu et que nous sommes humains ; mais la grâce ou la folie de Dieu, c'est qu'en nous aimant, il nous donne de l'aimer avec le même amour et donc d'aimer divinement nos frères.

Saint Paul lui-même précise que les distinctions entre les membres de l'Eglise n'ont pas d'autre fondement que les services et les ministères, à l'instar de Notre Seigneur qui est venu en ce monde pour servir et offrir sa vie. Or il est sûr que vous, Charles et Gérard, sans que pour autant je commette d'indiscrétion, avez servi des décennies durant cette œuvre d'Eglise qu'est la Militia Jesu Christi. Vous vous êtes comportés en miles – en bon Latin je devrais dire au pluriel milites - à double titre : à savoir que vous avez toujours voulu tenir et accomplir les engagements que vous aviez pris au sein de la Militia Christi, sur lesquels nous reviendrons dans un instant ; et aussi vous avez poursuivi *ad intra*, si je puis dire, la réforme de cette œuvre que le Saint-Siège vous demandait d'accomplir. Sur ce dernier point, il faut saluer la mémoire de M. Emmanuel Houdard de La Motte, qui a porté le poids de cette réforme en tant que Maître général avec une remarquable fidélité. Il est bien clair que vous, Charles Saule, avez pris la suite de votre beau-père dans le même esprit de service et dans la même fidélité. Et comme vous deux êtes contemporains pas tout à fait par l'âge mais du moins par la prise de responsabilités dans la Militia Christi, Gérard Gleizes est complètement complice et coopérateur. Ces années ont été difficiles et beaucoup de membres actuels de notre Association, à commencer par moi-même, avons du mal à savoir par quelles tribulations vous êtes passés. Mais nous savons qu'il y en a eu. Il est difficile, c'est vrai, de faire de l'histoire contemporaine.

L'un et l'autre êtes membres de cette Militia Christi depuis fort longtemps, avant les années soixante du siècle dernier pour Gérard et au milieu d'elles pour Charles. Outre le travail de réforme que je viens

d'évoquer rapidement, vous avez rempli, à ce qu'on peut en voir, vos engagements de miles, milites Christi, jusqu'à devenir l'un, Provincial, l'autre, Secrétaire général. Au fond, devenir membre de la Militia Christi est un moyen pour mener chrétiennement sa vie, à l'instar de tous les autres ordres ou spiritualités que nous connaissons. L'important, c'est d'arriver au but, à ce que le Seigneur attend de nous. Il ne s'agit pas de méritocratie, car le Seigneur nous a donné le salut sans aucun mérite de notre part, et compte sur nous pour que nous portions cette Bonne Nouvelle de salut au monde, selon la mesure de grâce et de foi que nous avons reçue.

Quand j'étais à l'Œuvre d'Orient, l'Amiral Louzeau qui la présidait ne comprenait pas qu'on récompensât et – au moins – qu'on reconnût le travail des employés et des bénévoles. « Ils n'ont fait que leur devoir » disait-il. C'est vrai. Mais quand il est fait avec compétence, serviabilité et grâce, cela mérite d'être relevé. Il en a convenu (notez que le Saint-Siège l'a fait chevalier de Grand-Croix de l'Ordre équestre et militaire de Saint Grégoire le Grand !). Comme soldats – ce que veut dire milites – vous avez fait votre devoir avec suffisamment de serviabilité et de fidélité pour que ce soit remarqué.

FRANCISCVS PONT. MAX.

PRECIBVS NOBIS ADHIBITIS LIBENTI ANIMO CONCEDENTES, E QVIBVS TE ACCEPIMVS DE ECCLESIAE REIQVE CATHOLICAE BONO ATQVE INCREMENTO ESSE MERITVM ESSE, VT PATENS GRATAE NOSTRAE VOLVNTATIS TESTIMONIVM PROMAMVS, TE

Carolum Saule

e dioecesi Versaliensi

EQVITEM ORDINIS SANCTI GREGORII MAGNI E CLASSE CIVILI ELIGIMVS, FACIMVS AC RENVNTIAMVS, TIBIQVE FACVLTATEM TRIBVIMVS PRIVILEGIIS OMNIBVS VTENDI, QVAE CVM HAC DIGNITATE SVNT CONIVNCTA.

DATVM ROMAE, APVD S. PETRVM, DIE XVIII mensis Aprilis, anno MMXXIII

Pour vous, Fr. Charles, vous vous êtes dévoué à tant de choses, et pas seulement à la Militia Christi – je pense en particulier à votre action au Liban, pays qui nous est cher et qui est éprouvé actuellement, action en faveur de familles déshéritées signalées par le P. Bruno Pin, Aumônier de la Militia Christi Liban ; je pense aussi à votre coopération à Madagascar que vous avez faite à un moment inattendu puisque c'était à la fin de votre carrière – Mais encore, dans la Militia Christi, vous avez créé et porté à bout de bras les œuvres de l'éducation, en maniant des milliers de livres que vous récupériez partout en France, pour les expédier à des institutions et communautés religieuses répandues de par le monde qui en avaient besoin. C'est d'ailleurs dans l'un de ces déplacements que vous avez contracté la Covid avec notre Fr. Claude Archambault. Lui, malheureusement, ne s'en est pas sorti. Notre réunion de ce soir est l'occasion de faire mémoire de lui. Vous vous en êtes sorti après avoir causé beaucoup de soucis à votre famille et à vos amis, grâce à la Médecine et à la prière de tous. Continuez de bien prendre soin de vous. Vous avez eu la très bonne idée d'entraîner la Militia Christi sur les chemins de Compostelle. Ce qui s'appelle Militia Christi Compostelle, que vous avez créée en 2013, est une activité de service ecclésial qui marche très bien et qui consiste à animer les lieux de culte que rencontrent les pèlerins et les randonneurs sur la Via podiensis (la Route du Puy).

FRANCISCVS PONT. MAX.

PRECIBVS NOBIS ADHIBITIS LIBENTI ANIMO CONCEDENTES, E QVIBVS TE ACCEPIMVS DE ECCLESIAE REIQVE CATHOLICAE BONO ATQVE INCREMENTO ESSE MERITVM ESSE, VT PATENS GRATAE NOSTRAE VOLVNTATIS TESTIMONIVM PROMAMVS, TE

Gerardum Gleizes

ex archidioecesi metropolitana Parisiensi

EQVITEM ORDINIS SANCTI GREGORII MAGNI E CLASSE CIVILI ELIGIMVS, FACIMVS AC RENVNTIAMVS, TIBIQVE FACVLTATEM TRIBVIMVS PRIVILEGIIS OMNIBVS VTENDI, QVAE CVM HAC DIGNITATE SVNT CONIVNCTA.

DATVM ROMAE, APVD S. PETRVM, DIE XII mensis Julii, anno MMXXIII

Cher Gérard ! Je ne sais s'il faut mettre au nombre de vos mérites le fait que vous m'ayez pressenti pour devenir l'aumônier de la Province de France ! En tout cas, vos fonctions à la Caisse de Coopération vous ont fait voyager dans le monde entier. Dans beaucoup de pays, vous ne vous êtes pas seulement contenté d'apporter votre compétence professionnelle, mais vous avez aussi fourni une aide charitable en fondant des associations ad hoc à Madagascar, à Haïti et en d'autres lieux que je ne connais pas. Vous l'avez fait avec le sens du service que vous avez appris, comme beaucoup, ici chez les scouts. Et vous continuez de servir l'Œuvre d'Orient (je vous y ai découvert à cause d'une association à laquelle vous travailliez avec le Général Carrard, d'heureuse mémoire, pour venir en aide aux Gréco-Catholiques de Roumanie). Et que ne faites-vous pas à votre paroisse Sainte-Odile, qui est si bien disposée à notre

endroit pour nos rassemblements Militia Christi à Paris. Comme vous êtes bien équipé en paroisses, vous en avez une autre à Ankadivato à Madagascar !

L'un et l'autre, cher Charles et cher Gérard, vous vous êtes distingués par le service des autres, quels qu'ils soient. Vous avez fait votre devoir mais comme vous l'avez fait avec dévouement et fidélité, il mérite d'être remarqué et comme attesté par la décoration que vous allez recevoir. En Orient, on n'agit pas comme chez nous. Plus on avance dans la vie, plus on reçoit d'honneurs et moins on a de charges. Et comme l'Eglise est à fois orientale et latine, elle vous distingue, à une heure où vous devriez avoir moins de charges, d'une distinction qui, je l'espère vous fait plaisir, mais qui, j'en suis sûr fait plaisir à tous ceux qui vous aiment et vous apprécient aussi pour le bon travail que vous avez fait.

La distinction que je vais vous remettre vous est accordée par lettre apostolique de Sa Sainteté le Pape François. Je vous les présente maintenant. L'Ordre de Saint Grégoire le Grand date de 1831. Créé par le pape Grégoire XVI, il est comme la Légion d'Honneur du Vatican. Vous qui êtes des milites, des soldats, vous devenez maintenant des chevaliers par grâce pontificale.

Le 1er décembre 2023

Monseigneur Philippe BRIZARD, Aum. Prov. M.C.

Magistère

Maître général ..... *Jean-Marie Piret* : 79 Rue du Wainage 6060 Gilly - B
Maîtres généraux honoraires ..... *Michel Quatre* : 22 avenue des États-Unis 78000 Versailles - FR
Jacques Stoquart : 29 rue du Bois Henrard 5590 Vincon (Ciney) - B
Aumônier général ..... *Mgr Hervé Giraud*, archevêque de Sens, 7 rue Française 89000 Auxerre - FR
Assistant général ..... *Jean-Luc Terrier* : 22 avenue Saint-Roch 59300 Valenciennes - FR
Secrétaire général ..... *Daniel de Montpellier* : Maison du Bailli 18 Rue de Charleroi 1400 Nivelles - B
Directeur du département de la Vérité ..... *Michel Quatre* : 22 avenue des États-Unis 78000 Versailles - FR
Directeur du département de l'Hospitalité ..... *Gérard Gleizes* : 4 rue Albert Samain 75017 Paris - FR
Directeur du département du Rosaire ..... *Marie-France Sénoussi* : 248 chemin de Montzey 83000 Toulon - FR
Délégué magistral pour l'Afrique occidentale ..... *Emile Paraïso* : BP 646 Zone résidentielle Cotonou - BJ

Provinces de la Militia Christi

Belgique ..... *Christian Draguet* : 73 rue F. Dewiest B-6040 JUMET-Gohyssart
Bénin ..... *Paul Bohissou* : 07 BP 0325 dy-Cotonou
Espagne ..... *Manuel Santiago Thomás de Carranza y Franco* : Urbanisation Miñor 65, Gondomar (Pontevedra)
France ..... *Jacques Derré :* 4, place de la potence, F-28210 Faverolles
..... *Mgr Philippe Brizard*, aumônier, 11 rue de l'Arc de Triomphe 75017 Paris
Site internet de la Province de France : www.militia-christi.fr
Italie ..... *Andrea Caricato : Via Cavour, 16 – 73047 – Monteroni di Lecce (LE) – Italy*
Site internet de la Province d'Italie : www.miliziadigesucristo.it
Liban ..... *Hachem Boulos* : Achrafieh, rue Alsaide, B.P. 16 5316 Beyrouth
Togo ..... *Johnny Antoine Dorkenoo* : BP 10066 - Aéroport – Lomé

Associations laïques relevant de la Militia Christi

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA MILICE DE JESUS-CHRIST (AIMJC)
Association qui fédère civilement les membres de la Milice de Jésus-Christ ou Militia Christi, association de droit pontifical (décret 2415/S-61/B-20). Fondée en 1887, déclarée le 5 mars 1937 et autorisée comme association étrangère par arrêté ministériel français n° 3012 P du 20 août 1968. Siège social : 4 rue Albert Samain 75017 Paris.
Cotisation à l'AIMJC : 30 € (+10 € pour les membres des provinces occidentales dans la mesure du possible)
FR : Chèque libellé à l'ordre de l'AIMJC à envoyer à Jacques Derré (4 place de la Potence 28210 Faverolles)
Autres pays : au trésorier provincial ou par virement à .... IBAN FR76 1027 8073 3200 0206 0960 150 - BIC CMCIFR2A

ASSOCIATION « ŒUVRES MILITIA CHRISTI » (OMC)
Association caritative qui vient en aide à 10 projets sur 4 continents (3 000 bénéficiaires) et engage 70 à 100 000 € chaque année (vérifiés par un commissaire aux comptes indépendant).
Président : Gérard Gleizes. Siège social : 4 rue Albert Samain 75017 Paris.
IBAN FR76 3000 4007 8003 0000 8915 801 - BIC BNPAFRPPPTE

ASSOCIATION « MILITIA CHRISTI EDUCATION » (MCE)
Association qui contribue à la formation chrétienne en collectant et en expédiant chaque année jusqu'à 5 000 livres de religion en langue française dans 25 pays et pour une trentaine de congrégations et diocèses.
Président : Charles Saule. Siège social : 13 route nationale 28210 Faverolles.
IBAN FR76 3006 6102 4000 0200 3660 146 - BIC CMCIFRPP

MILITIA CHRISTI COMPOSTELLE (MCC)
Association qui assure chaque été dans le diocèse du Puy en Velay durant 6 à 8 semaines un accueil spirituel jusqu'à 8 000 pèlerins, randonneurs et touristes sur les chemins de Saint Jacques.
Président : Michel Rostagnat. Siège social : 13 route nationale 28210 Faverolles.
IBAN FR76 3006 6109 0200 0202 4090 153 - BIC CMCIFRPP

Le Bulletin de la Militia Christi

Directeur de la publication : Jean-Luc Terrier +33 6 80 42 44 77 Siège social : 4 rue Albert Samain 75017 Paris
Équipe de rédaction : Marie-France Senoussi, Marie-Noëlle Derré, Mélanie Coelho
Imprimerie : SARL Création tendance découverte - RCS Meaux 435391537
Abonnement au bulletin : 40€